

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 NF ; ETRANGER : 40 NF
(Compte chèque postal. 9063.13 Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 NF

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1^{re} Législature

REUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION

COMPTE RENDU INTEGRAL — 54^e SEANCE

Séance du Mercredi 13 Septembre 1961.

SOMMAIRE

1. — Rappel au règlement (p. 2267).
MM. Moulessehoul, le président.
2. — Questions orales avec débat (suite) (p. 2268).
Problèmes agricoles (questions de M. Laudrin, de M. Le Bault de la Morinière, de M. Voisin).
M. Pisani, ministre de l'agriculture.
MM. Volsin, Bérard, Moulin, Mirguet, Buron, Catalifaud, Raphaël-Leygues, Rivain, Bégue, Santoni, Valabrègue, le ministre de l'agriculture, Hostachi, Taittinger, Comte-Offenbach.
M. Michel Debré, Premier ministre.
3. — Communication de M. le président (p. 2284).
4. — Dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle (p. 2284).

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à dix-sept heures trente minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

* (11.)

— 1 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. Abbès Moulessehoul. Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Moulessehoul, pour un rappel au règlement.

M. Abbès Moulessehoul. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en recourant à cette procédure du rappel au règlement, je voudrais, au nom de mes amis et, j'en suis persuadé, de la majorité de la population algérienne, féliciter tout d'abord l'attentat dont a failli être victime le chef de l'Etat.

D'autre part, vous le savez, nous avons été appelés, à partir d'hier, à débattre des problèmes de l'agriculture dans la métropole.

Ce que je voudrais souligner, c'est qu'il existe, sans aucun doute, un problème auquel sont liés tous ceux dont nous pouvions débattre, aussi bien ceux de l'agriculture que les autres.

Je regrette l'absence de M. le Premier ministre, mais M. le ministre de l'Agriculture pourra lui faire part de mes observations.

Je voulais tout simplement dire ceci : je ne veux pas parler de carence du pouvoir en Algérie, mais nous, Algériens, sommes malheureusement appelés à dire et surtout à constater, ce qui est plus grave, qu'il y a peut-être trois priorités en Algérie.

M. le président. Monsieur Moulessehou, permettez-moi de vous dire que vous ne pouvez, par le biais d'un rappel au règlement, traiter d'un problème qui est certes capital, mais qui ne figure pas à l'ordre du jour.

Il ne m'est donc pas possible de vous laisser poursuivre votre intervention. Je le regrette, mais le règlement s'y oppose. Nous sommes ici pour discuter les questions orales concernant l'agriculture et je vais, à cet effet, donner la parole à M. le ministre.

— 2 —

QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT (Suite)

Problèmes agricoles.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite des questions orales avec débat de MM. Laudrin, Le Bault de La Morinière et Voisin.

Je rappelle le texte de ces questions :

M. Laudrin demande à M. le ministre de l'agriculture quelles mesures il compte prendre pour que la parité soit établie dans le domaine social entre l'agriculture et les autres secteurs économiques ;

M. Le Bault de La Morinière demande à M. le ministre de l'agriculture quelles mesures il compte prendre pour permettre l'application de la loi d'orientation agricole en matière de prix à la production ;

M. Voisin demande à M. le ministre de l'agriculture quelles mesures il compte prendre pour faciliter l'écoulement de la production laitière dans son ensemble.

La parole est à M. le ministre de l'agriculture. (*Applaudissements.*)

M. Edgard Pisani, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs, l'émotion que j'éprouve en montant à cette tribune est fort différente de celle que j'éprouvais, il y a quelque huit jours, au Sénat.

En effet, votre Assemblée m'est totalement inconnue, alors que l'autre, si elle avait encore pour moi des secrets, avait des franges immenses d'amitié et de connaissance. J'y étais comme un familier. Et pourtant, l'attitude que j'ai, que j'aurai, à l'égard de votre Assemblée, ne saurait être différente de celle que j'ai, que j'aurai, à l'égard de l'autre. Elles incarnent toutes les deux la volonté populaire, elles sont, à elles deux, le Parlement. Le ministre que je suis entend, dans la mesure de ses moyens et dans la mesure où vous l'accepterez, entretenir avec vous comme avec l'autre Assemblée des relations non seulement courtoises mais efficaces.

Je chercherai toujours par votre canal à mieux connaître les problèmes dont j'ai la charge. J'estime, en effet, que l'audition des représentants de la profession ne suffit pas, que l'expression politique que vous représentez est essentielle à la connaissance des problèmes qu'il me faut résoudre. (*Applaudissements.*)

Pour répondre à vos préoccupations dans ce débat, je ne me suis pas arrêté à la lecture des interventions faites hier mais, pour les raisons que vous imaginez, j'ai lu la totalité des questions orales avec débat qui auraient été posées si des questions de procédure n'étaient intervenues. Je tâcherai donc d'aborder le problème dans son ensemble.

Je voudrais devant vous, à quelques jours à peine de mon installation rue de Varenne, essayer de brosser très généralement les données que j'ai retenues du problème agricole, me réservant, si vous le voulez bien, de répondre, au passage, à quelques questions précises. Si je me trouve en avoir oublié quelques-unes, je donnerai par lettre aux auteurs de ces questions une réponse aussi précise que possible.

Je ne pense pas, en effet, qu'il soit possible, à l'occasion de cette première rencontre entre vous et moi, de me consacrer au détail.

Je crois qu'il est peu loyal et de mauvaise politique de se précipiter sur le détail lorsqu'en a la responsabilité de l'ensemble. Quelle excellente occasion de ne jamais embrasser les problèmes dans leur gravité essentielle !

Je voudrais, pour analyser les problèmes de l'agriculture française, les aborder dans l'ordre suivant : d'abord le problème des débouchés, ensuite le problème de la politique des prix, puis le problème que pose la sélection des investissements à faire, le problème des réformes de structure et celui, auquel je me consacrerai avec beaucoup de goût et d'attention, de l'aménagement de l'espace rural, au sujet duquel d'excellentes choses ont été dites hier, pour aboutir, en un essai de synthèse, à l'analyse de l'outil qu'est le ministère et à l'analyse de l'objet qu'est l'homme-paysan dont nous sommes en définitive responsables.

En premier lieu, la politique des débouchés.

Je crois qu'il nous faut affirmer dès l'abord, et avec beaucoup de fermeté, que si l'agriculture ne trouvait pas des débouchés en dehors du marché intérieur français, son problème serait sans doute insoluble.

En effet, voici une branche fondamentale de l'activité économique qui a tendance à se développer et dont nous avons le devoir de faire qu'elle se développe encore davantage. Or, en face d'elle, existe incontestablement une capacité de consommation intérieure qui peut évoluer en qualité, peut-être sur certains points en quantité, mais qui ne saurait suffire pour absorber tout ce qui est produit sur notre territoire.

Le premier problème que doit résoudre le Gouvernement sur ce point est celui de la conquête des marchés extérieurs.

Je voudrais, à cette occasion, définir deux éléments : notre attitude à l'égard du Marché commun d'une part, notre attitude à l'égard de l'ensemble des marchés mondiaux d'autre part.

Sur le premier point, après M. le Premier ministre, je tiens à dire qu'à l'échéance du 31 décembre si une politique agricole commune n'est pas venue rétablir l'équilibre entre ce que nous avons apporté au Marché commun et ce que les autres y ont apporté, nous n'accepterons pas l'automatisme de la mise en route de la deuxième phase de celui-ci. (*Applaudissements.*)

Nous entendons, avant d'aller plus avant dans l'évolution de l'Europe, que ce chapitre essentiel du Marché commun soit enfin ouvert et que, de ce fait, l'agriculture française trouve les éléments de débouchés dont elle a besoin.

L'homme qui vous parle est un Européen convaincu qui pense que l'Europe ne serait pas solidement fondée si l'agriculture n'y avait pas la part qui lui revient. (*Applaudissements.*)

Le deuxième point — toujours dans le chapitre des débouchés — c'est le problème des débouchés sur l'ensemble des marchés mondiaux.

Je nous reproche, je reproche aux professionnels, je reproche à l'interprofession, je reproche au ministère de l'agriculture de n'avoir pas pensé plus tôt que le commerce était, en définitive, l'aboutissement normal de l'activité productrice. (*Applaudissements.*)

On a eu le sentiment qu'il suffisait de produire et que l'on vendrait bien. Eh bien, c'est tout vu ! En définitive, il nous faut à la fois mettre en place les mécanismes de conquête commerciale et les mécanismes d'adaptation de notre production aux exigences du commerce mondial. C'est la tâche la plus importante et la plus urgente qui me soit confiée. (*Très bien ! très bien !*)

Je crois que le fait de se fier exclusivement à des mécanismes administratifs ou à des mécanismes professionnels de production a abouti à ce que le commerce des produits agricoles français n'a pas le dynamisme souhaitable.

Ce n'est pas à l'aide de fonctionnaires d'administration centrale que nous résoudrons le problème, mais par l'institution d'un corps d'hommes dont le métier est de vendre, dont le goût est de vendre, dont la fin est de vendre et qui, après avoir vendu ou après avoir sondé les marchés étrangers retourneront vers les producteurs pour leur dire : « Vous produisez peut-être le meilleur produit, mais ce n'est pas celui-là que l'on demande. En définitive, produisez ce que le marché mondial vous demande. » (*Applaudissements.*)

Si demain — et l'on excusera ma boutade — le lait doit être rouge pour être vendu et les pommes carrées, il faudra que l'institut national de la recherche agronomique se consacre à cette tâche pour que nous puissions obtenir des produits qui se vendent.

Ce goût de la perfection et cette admiration de nous-mêmes qui caractérisent notre sens commercial nous conduisent à des catastrophes commerciales. Nous prétendons imposer dans un marché ouvert. Or, seul, le client commande. L'intérêt de l'agriculture est de le comprendre. (Applaudissements.)

Dans l'ensemble de cet effort économique, dans l'ensemble de cet effort d'adaptation de l'agriculture à ses destinées et à son propre intérêt, le problème des prix prend une importance particulière.

Nous nous trouvons devant une situation que je voudrais analyser à la fois du point de vue juridique et du point de vue économique.

Du point de vue juridique, en vertu de l'article 31 de la loi d'orientation qui a été adoptée à la suite de longs débats qui l'ont parfois rendue un peu confuse mais qui l'ont au total améliorée, nous risquons de nous trouver, en matière de prix, devant deux éventualités.

Si la politique agricole commune recevait un début d'exécution, le Gouvernement avait le devoir de fixer par décret, avant le 15 octobre, le mécanisme des prix.

Mais le Gouvernement a estimé, parce que telle est la réalité des choses, que la politique agricole commune n'avait pas reçu de début d'exécution. Il se trouvait alors dans le cas prévu par le deuxième alinéa de ce même article 31, à savoir qu'il devait déposer, sans fixation de date, un projet de loi tendant à déterminer les conditions de fixation des mécanismes de prix.

Le texte de loi qui sera déposé dans les très prochains jours, dans les très prochaines heures, de façon que vous puissiez en délibérer en commission et que nous puissions avoir un débat utile au début d'octobre, vient d'être arrêté par le Gouvernement.

Je dois, à son sujet, apporter une série de précisions quant au niveau auquel il se situe et quant aux mécanismes qu'il prévoit.

A la vérité, le débat n'était pas totalement ouvert ; l'arrêt du conseil constitutionnel, comme la pratique de ces dernières années, excluait que le texte de loi entrât dans le domaine réglementaire. Il est évident qu'un mécanisme défini pour une longue durée ne saurait comporter des indications que la conjoncture peut modifier.

Les textes auxquels on se réfère souvent et qui ont fondé le mécanisme des prix de ces cinq dernières années étaient, en définitive, des décrets.

Cela dit, le projet de loi qui sera déposé comporte la définition des mécanismes tels qu'ils seront applicables, non seulement pour le prochain plan, mais pour la suite des plans d'équipement et de modernisation.

Ces textes sont des définitions. Ils laissent au Gouvernement une très grande part de responsabilité. Il ne pouvait, à mon sens, en être autrement. C'est ainsi que la liste des produits relève du décret. C'est là une nécessité parce que la conjoncture peut varier. Mais, à la vérité, la différence entre le souhait des professionnels et la position du Gouvernement est très peu sensible.

Plus grave est le problème du mécanisme lui-même. Le Gouvernement reçoit mission de fixer par décret à la fois les éléments d'indices qui sont susceptibles de provoquer la variation des prix d'objectif et la somme que ces indices représentent par rapport à la valeur totale du produit, c'est-à-dire que le texte prévoit effectivement que le décret pourra laisser une marge neutre, non affectée par l'indice.

C'est la règle dans la totalité des mécanismes à long terme. Il n'existe pas de mécanisme de marché de travaux publics, par exemple, qui n'ait comporté une marge « neutralisée » correspondant aux éléments fixés de la détermination du prix.

Je puis cependant dire, après en avoir délibéré avec mes collègues du Gouvernement, que la marge neutralisée, cette fameuse « plage » qui a provoqué tant de tension, sera très sensiblement réduite par rapport à ce qu'elle est aujourd'hui.

Deuxièmement, sans insister davantage sur ce problème puisque vos commissions en seront très prochainement saisies, j'essaierai de dégager la signification que nous donnons au mécanisme des prix dans l'ensemble de la politique agricole.

Ce mécanisme a deux objets : un objet économique qui est d'orientation de la production, afin que celle-ci soit dans le plus largement possible à la prospérité nationale ; un objet social, afin que la stabilité des prix apporte à l'agriculteur producteur la certitude que son travail ne sera pas déprécié d'année en année du fait de la diminution des cours.

J'irai plus loin encore dans l'analyse : en définitive, pour nous, le mécanisme des prix est un mécanisme de non-détérioration relative du revenu agricole. Il est destiné à stabiliser le revenu agricole par rapport aux autres revenus afin que le travail de l'agriculteur ne s'appuie pas sur une base qui se dérobe.

Alors, les efforts que nous déploierons en matière de conquête des débouchés et en matière de structuration des exploitations, alors, les efforts des groupements d'agriculteurs en matière de commercialisation, de standardisation, de transformation des produits, alors, l'effort général que l'agriculture entreprendra en matière de productivité, seront rentables et produiront leurs effets.

Nous ne pouvions pas, pour une raison fondamentale de politique générale, créer un mécanisme qui fût un élément d'accélération du mécanisme des prix mais nous avions le devoir — et telle est la politique du Gouvernement — par un mécanisme de parallélisme des prix agricoles et des autres prix, d'assurer au travail, à l'effort, à l'initiative des agriculteurs leur pleine rentabilité, afin que leurs efforts de tous les jours, leurs initiatives et leurs entreprises, ne s'enlisent pas progressivement dans une dépréciation, comme ce fut le cas dans le passé. (Très bien ! très bien !)

A ce sujet, je voudrais aborder le problème du prix du lait.

Je ne suis pas en mesure — je m'en excuse auprès de l'Assemblée — de vous dire à quel niveau ce prix sera, en définitive, fixé ; car si je détiens aujourd'hui les conclusions du comité interprofessionnel du lait, je ne suis pas encore saisi des conclusions du comité national des prix et je n'ai pas eu l'occasion d'en délibérer avec les membres du Gouvernement.

Je veux seulement dire qu'une première initiative sera sans doute, sera vraisemblablement prise, celle d'augmenter la teneur en matière grasse du lait de consommation courante, ce qui permettra de verser au consommateur un produit plus riche et d'assurer un meilleur équilibre du marché des produits laitiers dans ce pays. (Applaudissements.)

J'ajoute — et cet exemple me permettra d'illustrer ce que je viens de dire sur le plan général — que la fixation du prix ne résout pas à elle seule tous les problèmes. Supposons, en effet, que nous acceptions un prix très élevé, que nous établissions le prix d'hiver à un chiffre qui a été prononcé, donnerions-nous de ce fait aux producteurs des régions où il n'y a pas de grandes villes et où il n'y a pas d'industrie laitière la faculté de couvrir la distance immense qui existe entre le prix qui théoriquement doit être de 36,50 anciens francs et celui qui est réellement pratiqué ? Croyez-vous qu'il soit possible de se fonder exclusivement sur le mécanisme des prix pour résoudre le problème laitier de 1.700.000 exploitations familiales, alors que, pour un bon nombre d'entre elles, le prix réellement pratiqué est de 20, de 25 ou de 30 p. 100 inférieur au prix fixé par les arrêtés ?

Si, comme je le pense, le mécanisme des prix est un mécanisme essentiel, il est tout aussi essentiel que nous accordions la garantie, non pas par des promesses, mais au moyen d'investissements industriels et agricoles dans les régions les plus mal placées, que le prix indiqué sera bientôt un prix pratiqué. (Applaudissements.)

Je viens de parler des investissements en matière laitière. Je voudrais aborder maintenant le point suivant de mon propos en donnant mon sentiment sur la politique générale des investissements en matière agricole.

Il ne sera certainement pas possible d'apporter tout de suite à un certain nombre de nos régions, celles qui ressentent leur propre retard, tous les éléments d'investissements qu'elles souhaitent : il nous faudra opérer un choix. Ce choix portera sur les investissements qui ont des effets multiplicateurs, tant sur le plan économique que sur le plan social. Désormais, nous devons donner la priorité aux investissements consacrés à la transformation de la production et à sa commercialisation, parce que ces investissements donnent aux paysans, aux agriculteurs, la maîtrise de leur propre destin en leur assurant un meilleur débouché pour leur travail et pour leur production.

Je souhaite que l'on accorde la priorité aux investissements capables de provoquer en chaîne, par développement successif, un enrichissement qui soit le bien propre des paysans et des producteurs. J'aurai sur ce point, à l'occasion de l'examen du budget d'investissement de mon département ministériel, l'occasion d'avoir avec vous des échanges de vue très fructueux, j'en suis sûr.

Dans un pays qui a tant de besoins et qui, malgré ses progrès, n'a pas les moyens de ses besoins, l'investissement ne doit pas être aveugle; il doit être sélectif. Doit venir en tête l'investissement qui est capable de provoquer des enrichissements en chaîne. (Applaudissements.)

Parmi les progrès à faire, il n'est pas douteux qu'il faut inclure et pour longtemps encore les progrès d'ordre structurel. A cet égard, je veux analyser devant vous les deux textes qui seront déposés dans les heures prochaines afin que les Assemblées puissent s'en saisir et en débattre utilement dès la rentrée d'octobre: le projet sur le droit de préemption des sociétés d'aménagement foncier et le projet sur l'extension de compétence des groupements de producteurs.

Actuellement sont en train de se créer des sociétés d'aménagement foncier qui ont pour objet d'acquérir des terres et ce, avec une double destination. Certaines de ces terres iront à des propriétés familiales, afin de les étoffer et de leur permettre de trouver l'équilibre dont elles ont besoin. D'autres, dans des cas limites qui ne sont pas très fréquents, seront destinés à créer des structures d'exploitations nouvelles pour l'implantation de nouveaux ménages d'exploitants agricoles.

Faute du droit de préemption, ces sociétés d'aménagement foncier ne peuvent pas éviter la spéculation, ni intervenir utilement dans un certain nombre de domaines. Ce texte a donc pour objet de créer ce droit de préemption.

Notre objectif est double. Il s'agit, d'une part, d'éviter l'accapement et, d'autre part — passez-moi ce barbarisme — la dépayssannisation de la terre.

A quel phénomène assistons-nous? Nous constatons, dans un certain nombre de villages que nous connaissons fort bien les uns et les autres le phénomène suivant: un agriculteur quitte la terre parce qu'il estime qu'elle ne lui permet plus de vivre suivant son rêve. La quittant, il vend son bien. Mais qu'il achète ce bien? Est-ce le petit exploitant voisin auquel ces quelques hectares complémentaires permettraient de conquérir l'équilibre que nous souhaitons? Non, c'est le gros exploitant qui a déjà dépassé le point d'équilibre, qui possède les moyens financiers pour acheter. De ce fait, deux catégories d'exploitants se créent dans nos communes.

Les sociétés d'aménagement foncier auront à intervenir, afin de permettre les cessions de terres au profit des petites exploitations et non pas au profit des grandes; cela donne un sens aux propos que j'ai tenus dans une autre enceinte au sujet de la « petite » exploitation familiale, de l'exploitation familiale. Il nous faut donner à celle-ci le moyen de survivre et non pas la défendre seulement parce qu'elle est petite. (Applaudissements.)

Le deuxième objet de ce texte est d'éviter la dépayssannisation — on excusera encore une fois ce néologisme.

Nous assistons trop souvent à l'acquisition de terres par des personnes étrangères à la vie paysanne et incapables à exercer le métier d'agriculteur. Le développement, dans certaines zones, de ces acquisitions pose des problèmes graves, parce qu'il décourage l'exploitant agricole de tradition paysanne. A cet égard, il nous faut pouvoir éviter les abus. Il ne s'agira pas d'intervenir à tout propos et dans toutes les conditions: il s'agira seulement de régler, d'organiser, de tempérer les orientations qui nous paraissent à tous dangereuses à la longue. Il va sans dire que ce droit de préemption s'inscrit après le droit de préemption préexistant, en particulier celui du fermier.

Un second texte sera déposé, qui a soulevé parmi nous et en nous-même des problèmes de doctrine parfois difficiles: il s'agit de l'extension de compétence des groupements de producteurs.

Ces groupements de producteurs constituent, pour un certain nombre de régions et pour certaines générations paysannes, une espérance. Les producteurs ont avec raison le sentiment que, par ces groupements, ils vont pouvoir maîtriser leur propre destin économique. Mais ils se heurtent, dès le jour de la constitution de ces groupements, au fait qu'il existe des dissidents et que, parfois, l'effort qu'ils entreprennent d'un côté se trouve ruiné d'un autre.

Face à cette situation, deux solutions étaient possibles. La première consistait à donner une sorte de droit de monopole à ces groupements. Nous nous y sommes refusés, parce que nous sommes contre tout monopole, même le monopole professionnel en matière paysanne. (Très bien! très bien!).

Mais nous avons estimé que ces groupements, dans la mesure où ils représentaient la majorité, avaient le droit de définir des règles de commercialisation, afin que la dissidence ne devienne pas concurrence déloyale. Nous avons fait en sorte que membres du groupement et dissidents soient tenus de se rencontrer pour déterminer ensemble ces règles, de façon qu'en définitive il n'y ait pas de règles imposées par une majorité dans un groupement mais que l'ensemble des producteurs concernés soient consultés.

Il est des cas, en particulier, où l'absence de tels mécanismes crée des situations difficiles, voire scandaleuses. Dans une certaine région, un groupement de producteurs existe qui se cotise ou impose des cotisations afin de lancer une campagne de publicité pour la conquête des marchés. En vertu de la législation actuelle, ceux qui font partie du groupement paient seuls des cotisations; et, pourtant, même ceux qui n'en font pas partie bénéficient du fruit de la publicité. Il est dès lors normal qu'ils puissent être aussi soumis aux règles du groupement, sans que cela puisse constituer monopole. Restent libres le choix de l'acquéreur et la fixation du prix.

Nous avons ainsi fait preuve, je crois, de beaucoup d'audace mais aussi de beaucoup de prudence. Le temps nous dira peu à peu à quel niveau il faudra arrêter ce genre d'intervention.

Je le répète: ce genre d'intervention pose des problèmes de doctrine. Le monopole n'est pas plus acceptable entre les mains des producteurs qu'il ne le serait entre les mains des acquéreurs. (Applaudissements.)

Telles sont les quelques remarques que je désirais formuler au sujet des textes économiques et structurels. En m'excusant de l'aspect peut-être décousu de mon propos, je voudrais maintenant essayer d'intégrer l'ensemble de ces efforts dans la politique d'aménagement de l'espace et examiner comment tous ces mécanismes de prix et de structures, cette volonté de développement de la production, cette conquête de la parité, prennent leur place dans le grand effort, dans le grand propos national qu'est l'aménagement du territoire.

Je tiens d'abord à dire, et à dire très fort, que le ministre de l'agriculture est responsable de l'aménagement de 90 p. 100 de l'espace national et qu'en définitive, il est le gérant — par personne interposée, sans doute — de l'essentiel de l'espace national. Or là où la terre est abandonnée, là où l'humus disparaît, là où le milieu biologique est atteint, toute vie, progressivement devient impossible. Il est des régions très vastes du monde qui étaient jadis prospères et où le désert s'est installé parce que l'activité agricole a disparu et que l'humus a disparu avec elle.

Donc, première responsabilité: entretenir en état de vie et de vitalité extrême l'ensemble du tissu national; mais aussi aménager l'espace rural.

Nous allons avoir à créer dans les prochains mois, dans les prochaines années, un nombre important d'institutions à la fois sur le plan économique, dont je viens de parler, et sur le plan culturel: centres socio-culturels, foyers. Allons-nous répartir au hasard toutes ces institutions, tous ces bâtiments, ou allons-nous, au contraire, polariser ces investissements sur des villages-centres afin que progressivement naisse la notion de capitale paysanne dans un petit pays?

Personnellement, j'ai opté pour la seconde solution, mais je suis prêt à débattre de ce choix. Je crois qu'il n'est pas possible de prétendre que l'on apportera à toutes les communes un bâtiment de coopérative, le siège de la mutualité, le siège du crédit, un foyer rural. Si l'on veut créer une vie sociale rurale, si l'on veut donner aux jeunes ruraux, à tous les ruraux, le sentiment qu'ils participent activement à la vie moderne, il n'y a qu'un moyen: organiser l'espace afin qu'existent de petites capitales rurales à l'échelle de l'homme, afin que le paysan en s'y retrouvant avec ses voisins, ses semblables, ait le sentiment de participer à l'évolution du monde et à l'évolution de l'esprit.

Sur ce point je n'en dirai pas plus long, encore que, évidemment, bien des problèmes se posent, mais l'occasion me sera donnée d'y revenir. Je veux dire seulement qu'il ne faut plus que, dans vingt ans, il y ait la ville et ses attraits, la campagne et sa solitude, mais la ville et ses attraits, et la campagne et son organisation qui deviendra attrait. La solitude, en effet, devient très

vite intolérable et l'absence de loisirs comme l'absence d'éléments de rencontre chasse de la campagne un nombre important de jeunes.

Nous devons de surcroît aider au développement de l'industrialisation en milieu rural, non pas seulement, comme on semble le croire, par des implantations d'usines mécaniques ou électroniques, mais d'abord par l'implantation d'usines consacrées à la transformation des produits agricoles. (Applaudissements.)

C'est par là qu'il faut commencer notre effort, pour de multiples raisons. D'abord parce que cela semble plus facile, ensuite parce que l'usine de transformation des produits agricoles implantée en milieu rural, à un nœud de communication, donnera à l'agriculteur le sentiment qu'il maîtrise les prolongements de son exploitation.

Je voudrais enfin aborder deux aspects des problèmes qui me sont confiés : d'abord l'homme et ensuite le ministère.

L'objet de notre politique est l'homme rural, l'homme paysan ; l'outil de notre politique est le ministère de la rue de Varenne. Je commencerai par l'outil si vous le voulez bien.

J'ai été, on m'excusera de le dire, stupéfait par l'immensité de la tâche qui pèse sur cette maison. Songez qu'il existe en France un ministère qui prend onze à dix-huit millions d'hommes à leur naissance et qui, pratiquement, les conduit jusqu'à leur mort en assumant, dans l'intervalle, la totalité des aspects de leur vie. Les allocations familiales, la protection sociale, l'enseignement, la retraite, que nous gérons ou que nous contrôlons, font que nous sommes compétents pour ces hommes d'un bout à l'autre de leur existence. Mais aussi, nous construisons leurs maisons et nous réalisons les infrastructures, par le génie rural. De surcroît, nous sommes à bien des égards responsables des produits et de leur transformation. Nous sommes aussi responsables de la finance car, à certains égards, nous sommes le tuteur du crédit agricole, banquier des agriculteurs.

Enfin cette maison doit maintenant participer activement à la négociation internationale dans laquelle se joue en définitive le destin de l'agriculture.

Et ce ministère, dont la tâche est immense, et qui est le seul à intégrer la totalité des aspects de la vie des hommes, alors que dans les autres secteurs il y a des ministères spécialisés, est sans doute l'un de ceux qui ont le moins de moyens. (Très bien ! très bien !)

La première tâche, à n'en pas douter, de celui qui arrive rue de Varenne au lendemain de la loi d'orientation agricole, c'est de créer un outil d'études, de commandement et un outil de Gouvernement.

A cette fin, le ministre doit prendre empire sur lui-même et sur ses services. Il doit aussi convaincre les autres membres du Gouvernement qu'à diluer les problèmes on rend leur solution plus difficile.

Il faut que les agriculteurs de ce pays, et ce grâce au consentement de tous les ministres, sachent que leur destin s'étudie, se dessine sans se décider, mais se dessine rue de Varenne. Il se décide ailleurs ; il se décide ici, il se décide parmi les paysans eux-mêmes dans les institutions qu'ils ont créées et qu'ils continuent de développer.

Il faut totalement repenser l'organisation du ministère. Discus d'abord qu'il est surprenant pour celui qui s'y installe de constater qu'il n'y existe pas de bureau d'études et de synthèse.

Vous vous étonnez sans doute qu'il n'y ait pas de politique agricole. Mais comment y en aurait-il une puisqu'il n'y a pas d'outil pour l'étudier ? (Applaudissements.)

Il est grand temps que nous parvenions à installer dans ce ministère la pensée économique. Il est grand temps que nous pensions à y installer la volonté commerciale. Ceci exige de très profondes réformes qui seront accomplies dans les prochaines semaines. D'ores et déjà, le Gouvernement a donné son accord, non pas sur les structures à créer, non pas sur les mécanismes à envisager, mais sur le principe lui-même. (Applaudissements.)

Mon souhait est de parvenir, avec l'appui du Parlement — puisque toutes ces dispositions s'exprimeront en termes budgétaires — avec le consentement de mes collègues du Gouvernement — puisque des arbitrages seront à prononcer — et aussi avec l'adhésion de la profession, à forger un outil tel que l'agriculture puisse enfin disposer d'un élément de recherche et de prospective. (Applaudissements.)

Mesdames, messieurs, dans ce domaine comme dans les autres, quoi que nous fassions, quoi que nous cherchions et quoi que nous prétendions, il n'est qu'un seul but à notre effort : c'est l'homme.

En définitive, comment tout cet effort, comment toute cette organisation, comment toute cette politique est-elle capable de s'ordonner par rapport à lui ? Je voudrais aborder en premier lieu les problèmes de politique sociale. Ils ont été évoqués hier à cette tribune et j'entends répondre très précisément aux questions qui m'ont été posées.

D'abord en ce qui concerne la franchise — dont l'existence différencie le sort du paysan exposé à la maladie de celui d'un homme appartenant à une autre catégorie socio-professionnelle — un texte de décret sera prochainement promulgué — puisqu'il n'est pas besoin de loi — pour la ramener à 10.060 francs au 1^{er} janvier 1962.

La loi de finances aura à l'enregistrer, puisqu'il y aura des conséquences budgétaires. La suppression de la seconde tranche de franchise s'effectuera l'année suivante.

Cette opération par paliers me paraît à la fois positive, constituer un apport décisif et me semble raisonnable dans son étalement dans le temps. (Applaudissements.)

M. Raymond Schmittlein. C'est ce que nous avons demandé.

M. le ministre de l'agriculture. En deuxième lieu, pour résoudre les problèmes posés par l'augmentation de la retraite, un même mécanisme est mis en place mais ce par un texte de loi puisqu'un texte de loi est juridiquement nécessaire, et le même étalement dans le temps est retenu parce qu'il est à la fois positif et sage de s'en tenir à cette décision.

Une question m'a été posée sur le rachat de la retraite.

Les agriculteurs qui accepteront de quitter leur exploitation recevront, en dehors de toute notion de retraite, une indemnité complémentaire d'abandon d'exploitation qui viendra s'ajouter à la valeur intrinsèque du bien laissé.

A propos du rachat lui-même de la retraite, il n'est pas paru possible de résoudre le problème à l'échelle de la seule agriculture, puisque c'est une notion qui n'existe pas dans un très grand nombre de catégories socio-professionnelles.

Une telle étude doit être reprise dans son intégralité à l'occasion de l'examen du rapport Laroque-Prigent.

Voilà pour la protection des hommes !

J'essaierai maintenant de faire la synthèse par référence à l'homme, notre quotidien, notre angoissant et notre merveilleux souci.

Assurer la stabilité relative afin que l'effort de l'homme rende ; l'engager dans des mécanismes qui permettent à cet effort de s'amplifier, de devenir plus productif ; lui donner, par une politique dynamique de conquête des débouchés, la certitude que son produit s'écoulera, qu'il sera acquis et qu'il en sera payé ; faire en sorte que le paysan ne connaisse pas de frustration d'espérances, tel est l'objet de notre politique.

Nous ne pouvons pas, vous et nous, hommes publics, faire le bonheur des hommes. Mais je pense qu'en accumulant ces mesures, nous aurons donné au monde paysan les éléments d'une espérance qui, en quelques années, ne se transcriront pas en une parité mathématique, mais en une égalité de joies, en une égalité d'espérances, en une égale contribution à l'économie et à la prospérité générales.

Le temps est venu, mesdames, messieurs, après tout ce qui a été réalisé par le Gouvernement, que chacun se retourne vers ses mandants pour leur dire : donnons-nous des mois de réflexion afin d'accomplir de nouveaux progrès. La responsabilité du Parlement est, à cet égard, engagée. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Voisin.

M. André Voisin. Monsieur le ministre, c'est la première fois que vous prenez la parole devant cette Assemblée et vous apportez une nouvelle que le monde agricole espérait depuis longtemps.

En réponse à ma question orale, vous nous annoncez, en effet, le relèvement du taux de matière grasse du lait. Les producteurs

le demandaient depuis fort longtemps. Les consommateurs y gagneront par la qualité. Je vous en remercie. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Bérard. (Applaudissements.)

M. Jacques Bérard. Monsieur le ministre, il faut être de ceux qui contactent quotidiennement, ou presque, tant les représentants des exploitants agricoles que les agriculteurs eux-mêmes pour être foncièrement convaincu de la profondeur de la crise agricole actuelle.

Pourtant, le Gouvernement dont vous faites partie et l'Assemblée à laquelle j'appartiens constituent deux organes qui incontestablement, tant sur le plan réglementaire que sur le plan législatif, ont fait le plus et de loin pour l'agriculture depuis de nombreuses années. (Applaudissements.)

Je dois ajouter, pour serrer la vérité autant que faire se peut, que c'est pour assurer essentiellement l'avenir de l'agriculture que ces mesures ont été prises.

Cependant, vous et nous, nous nous trouvons actuellement en accusation et nous sommes en droit de nous demander pourquoi. Nous pourrions peut-être en trouver l'explication dans le fait que ce que l'on a donné a été donné trop tard ou mal donné, ou encore parce que l'on a pu penser que les textes résoudreaient tous les problèmes et immédiatement.

Monsieur le ministre, nombre de mes collègues vous entretiendront du sort de régions particulières et vous verrez plus spécialement défiler à la tribune les élus des régions considérées traditionnellement comme déshéritées.

Je suis le représentant de la région vauclusienne qui, dans les livres de géographie sur lesquels nous nous sommes penchés à l'école primaire, était considérée comme privilégiée. Pourtant, j'ai mission de vous rappeler que les problèmes classiques de l'agriculture, que vous venez d'évoquer, sont au moins aussi ardues dans cette région que dans celles dont on vous parlera tout à l'heure.

Je traiterai très rapidement du problème particulier qui se pose dans le Vaucluse à propos des trois grandes questions qui seront débattues ce soir, à savoir d'abord les structures de l'exploitation, ensuite les prix, enfin les débouchés.

En ce qui concerne les structures, les agriculteurs vauclusiens, attachés traditionnellement à la petite propriété, se sont entendu conseiller, depuis de nombreuses années, de moderniser leurs exploitations, de les étendre, d'augmenter leur production et leur rentabilité. Ils l'ont fait ou ils s'y efforcent. Ils y sont quelquefois parvenus mais pour ce, monsieur le ministre, il faut du temps, de l'argent et une aide efficace de l'Etat.

Il faut également pouvoir assurer la rentabilité journalière ou annuelle de l'exploitation afin de couvrir les investissements et de rembourser les prêts consentis : en un mot, il faut réaliser des recettes suffisantes, ce qui me conduit à envisager le problème des prix.

Sur ce plan, que se passe-t-il ?

Dans ma région, l'équilibre financier des exploitations dépend d'une bonne ou d'une mauvaise saison, c'est-à-dire des conditions de vente d'un produit particulier. Deux hypothèses peuvent se présenter.

D'abord, la surproduction. Dans ce cas, le jeu inexorable de la loi de l'offre et de la demande provoque la chute des cours et les producteurs qui entreprennent alors des démarches auprès de vos services ou des préfets se voient répondre que le mécanisme de la loi de l'offre et de la demande est le corollaire de la liberté à laquelle nous sommes tant attachés.

En revanche, si une production moyenne ou déficitaire, qui provoque une tension de la demande, peut leur faire espérer des revenus plus substantiels, alors jouent les mécanismes fondés sur des critères essentiellement sociaux, c'est-à-dire les importations de choc qui, inévitablement, comme toute décision administrative, sont des mesures brutales, massives, qui entraînent au jour le jour la chute des cours sur les marchés.

Sur le plan de la solidarité nationale et de l'équilibre général de la nation, les producteurs n'ont même pas la satisfaction de se dire que les citoyens profitent de leurs sacrifices, car chacun sait que la montée ou la chute des cours sur un marché provençal de fruits et de légumes n'a qu'une très faible incidence sur le prix de ces denrées chez le détaillant parisien.

C'est à ce stade, monsieur le ministre, que se pose le problème de la distribution, que certains de mes collègues aborderont probablement à cette tribune.

Je voudrais enfin traiter du troisième et dernier aspect de mon intervention, à savoir le problème des débouchés.

Leurs premières craintes dissipées à l'annonce d'un marché européen de 200 millions d'habitants dont on leur avait fait miroiter les avantages, les agriculteurs provençaux se sont lancés dans une organisation qui leur permettrait d'affronter ce marché. Ils ont consenti des efforts et réalisé des investissements.

Or, que se passe-t-il aujourd'hui ? Nous savons tous — la presse l'a dit et M. le Premier ministre l'a indiqué lui-même dans une intervention récente à la télévision — que nombre de nos partenaires, notamment le plus grand producteur de fruits et légumes, se soucient fort peu de respecter les clauses du traité de Rome et de travailler, notamment, à l'harmonisation des charges qui constitue un préalable indispensable à l'ouverture des frontières.

Monsieur le ministre, tel est le propos que j'avais mission de vous tenir.

Les producteurs provençaux bénéficient peut-être d'avantages en cultivant des terres de valeur sous un climat privilégié, mais ils subissent de la façon la plus accentuée la distorsion entre les prix agricoles et les prix industriels car, depuis longtemps, ils utilisent au maximum dans leurs exploitations des produits issus de l'industrie.

Vous ne pouvez pas, monsieur le ministre, le Gouvernement ne peut pas leur demander d'investir sans leur donner l'assurance qu'ils trouveront des débouchés suffisants ; vous ne pouvez pas leur demander de bouleverser la structure de leur exploitation sans qu'ils soient certains que ces bouleversements seront en définitive rentables et qu'ils pourront les amortir, et vous ne pouvez pas leur demander en même temps d'assurer la rentabilité journalière de leur exploitation. Vous le savez, c'est le problème le plus ardu, le plus actuel, qui motive leur colère.

Pour assurer l'avenir, il faudra du temps et de l'argent. L'argent, nous pourrions peut-être le dégager. Mais il faudra également une grande fermeté de votre part, non seulement dans l'application de la loi d'orientation, mais aussi dans votre action en vue d'inciter nos partenaires européens à respecter — nous ne leur en demandons pas plus — les clauses du traité de Rome. Mais avant d'accéder à cet avenir, avant d'accéder à ces structures nouvelles, il faut assurer le présent.

Pour le présent, sur le plan qui m'intéresse tout particulièrement, des mesures transitoires rapides sont indispensables. Combien j'aurais aimé que cette intervention entrât dans le cadre de la discussion d'un texte législatif au lieu de se placer dans la perspective d'une question orale !

J'espère, monsieur le ministre, que sous peu il pourra en être ainsi. J'espère surtout qu'à ce moment-là il ne sera pas trop tard. De retour dans ma circonscription, je devrai, comme beaucoup de mes collègues, être l'avocat de la patience et de la mesure auprès de gens dont je comprends l'impatience et la colère. Je souhaite trouver dans vos déclarations et dans celles de M. le Premier ministre de quoi m'y aider. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Moulin. (Applaudissements.)

M. Arthur Moulin. Monsieur le ministre, permettez-moi de vous remercier dès l'abord d'avoir, par une boutade, détendu l'atmosphère de cette séance de travail que je qualifierai de familiale (Applaudissements.)

Permettez-moi aussi de me réjouir d'avoir vu cette boutade — en particulier en ce qui concernait la quadrature — s'appliquer aux pommes et non pas aux œufs car, dans ce cas, j'aurais dû protester. (Sourires.)

Trêve de plaisanterie. Puis-je vous marquer aussi, en mon nom — et, je le crois, au nom de tout le groupe présent ici — à la fois notre satisfaction pour les décisions que vous venez d'annoncer et notre accord sur certains des principes de la doctrine que vous avez déjà exposée et dont je retrouve les grandes lignes dans le bulletin du 31 août du ministère de l'agriculture ; mais aussi, sinon nos réticences, tout au moins notre perplexité — et quand on parle de perplexité en agriculture c'est bien souvent « inquiétude » qu'on devrait dire — quant à certains points qui ont été laissés dans l'ombre.

Notre satisfaction a été grande de constater l'accueil que vous avez réservé à plusieurs des revendications que nous avons maintes fois présentées à cette tribune et qui avaient été renouvelées, hier après-midi, par trois de nos collègues.

Notre satisfaction est grande aussi lorsque nous enregistrons votre intention formelle d'appliquer la loi d'orientation agricole — que nous avons été presque les seuls à voter — d'une façon raisonnable, parce que raisonnée et progressive, sans tenir compte des clameurs impatientes de ceux qui ne voulaient pas qu'elle vit le jour. (Applaudissements.)

M. André Fanton. Très bien !

M. Arthur Moulin. Notre satisfaction doit être manifestée aussi à l'annonce que vous allez modifier profondément la structure — et, je l'espère, les méthodes — de la rue de Varenne. Dans la nuit du 9 au 10 novembre de l'an dernier, à cette même tribune, je disais à votre prédécesseur que nous étions prêts à l'aider à désinfecter certaines annexes de son ministère. En plus de cette désinfection nécessaire, je pensais à la suppression d'un certain nombre de parasites qui, sans aucune nécessité — j'ai pesé mon mot, mais un autre était prêt à fuser — fonctionnaient, pour ne pas dire scvissaient — tant pis, je l'ai dit ! — rue de Varenne, pour le plus grand bien de certains, mais sûrement pas pour le plus grand bien des agriculteurs.

Cela dit sur le plan de la satisfaction, je tiens à vous manifester aussi notre accord sur certains des points que vous avez développés, soit à l'instant, soit la semaine dernière au Sénat, soit dans l'article paru au bulletin du ministère de l'agriculture, et que je viens de citer.

Nous sommes d'accord, bien sûr, pour reconnaître que des obstacles s'étaient opposés jusqu'à présent au progrès de l'agriculture et avaient abouti en fin de compte à ce qu'on appelle le malaise agricole, obstacles inhérents au conservatisme de la profession, bien sûr ! à l'incapacité de l'Etat ou des pouvoirs publics, à l'insuffisance des ballons d'oxygène de l'Etat et, aussi, à l'insuffisance de l'action passée du Parlement qui, pour reprendre certains de vos propos, s'était plus attaché à séduire qu'à construire.

Je n'ai pas l'impression que nous ayons beaucoup séduit ces jours-ci, mais j'ai le sentiment que, depuis hier, nous avons tout de même construit. (Applaudissements.)

Nous exprimons encore notre accord sur le double impératif de l'agriculture : impératif national et impératif individuel. Il est inutile d'y insister ; je me borne donc à marquer ici notre assentiment.

Nous partageons également l'opinion qu'une simple augmentation nominale des prix indiqués ne suffit pas. Ce qui importe plus que le prix nominal, et de loin, c'est le prix réellement perçu. Vous l'avez fort bien souligné, monsieur le ministre. Cela est particulièrement vrai en matière de production laitière. Là encore, il est inutile d'insister.

Nous sommes d'accord aussi sur la défense de l'exploitation familiale et les propos que vous avez tenus ici et devant le Sénat nous rassurent sur votre conception de cette exploitation. Tout doit être mis en œuvre pour la défense de la famille et de son exploitation. Il ne faut pas oublier non plus que, dans de nombreuses régions de France, « exploitation familiale » ne veut pas dire « propriété familiale ». Il est possible et facile de prévoir et d'organiser des structures d'exploitation familiale sans avoir à beaucoup toucher aux questions de propriété. (Applaudissements.)

Nos réticences et nos inquiétudes se font jour aussitôt. Ce qui est important, avez-vous dit, ce qui est la scule politique offerte au Gouvernement, avez-vous écrit, c'est le problème des débouchés. Nous sommes d'accord, c'est d'une importance capitale. Mais ce n'est pas la seule façon qu'a le Gouvernement, en dehors de la fixation de prix indicatifs, de modifier le revenu agricole.

On a trop tendance, dans des milieux plus ou moins bien informés ou plus ou moins bien intentionnés, à confondre les sommes brutes perçues pour la masse des produits agricoles et le revenu net qui reste en fin de compte — j'allais dire dans la tirelire des agriculteurs, mais il n'en ont plus beaucoup ces temps-ci. C'est le revenu net qui compte, et on peut agir sur lui de deux façons que vous connaissez bien, soit en augmentant les prix, donc les rentrées brutes de fonds, soit en diminuant les coûts de production. Le Gouvernement peut accentuer, développer ce qu'il a déjà fait pour réduire les coûts de production.

Notre deuxième inquiétude vient de l'examen du deuxième volet du dyptique de la parité. Il y a la parité économique, liée au revenu, il y a la parité sociale.

L'abbé Laudrin, hier, a très bien développé cette partie de notre cahier de revendications ; je ne reviendrai pas sur le détail, mais l'on ne peut s'empêcher d'observer que la parité est surtout nécessaire pour les catégories les plus défavorisées du monde agricole, je veux parler des vieux et des jeunes. (Applaudissements.)

On a dit de fort bonnes choses — et j'y souscris entièrement — sur l'action en faveur des jeunes. On ne peut pas les laisser souffrir plus longtemps de cet isolement, de ce manque d'instruction, ou alors il faut les laisser partir, mais je ne pense pas que ce soit une très bonne solution.

En ce qui concerne les vieux, nous vous avons indiqué hier les mesures à prendre dans l'immédiat pour régler le problème des retraites. Vous avez marqué votre accord. Vous avez même accordé un début de réalisation.

Il faut, en fin de compte, que ce problème des retraites, qui dépasse de très loin celui des retraites agricoles, aboutisse à l'établissement de ce qu'on ne doit pas hésiter à appeler la « retraite minimum vital », laquelle assurera, à partir d'un certain âge, à tous les Français, agriculteurs ou non, un moyen de vie décente et un pouvoir d'achat qui, en définitive, profitera à l'économie, à l'Etat tout entier. (Applaudissements.)

Je voudrais maintenant, monsieur le ministre, vous poser une question. J'ai lu, dans ce que l'on attribue à votre doctrine, une formule consistant à dire que c'est en rachetant notre propre agriculture, en doublant approximativement la valeur de l'argent investi dans la terre, dans les installations immobilières et dans l'équipement des exploitations que nous parviendrons à sauver notre agriculture et à en faire la force économique dont la nation a besoin.

Je voudrais savoir, monsieur le ministre, ce que vous entendez par « racheter notre propre agriculture » et « doubler approximativement la valeur de l'argent ». S'agit-il de doubler les nouveaux investissements dans l'agriculture ou de doubler la valeur des investissements qui y sont déjà faits ? S'agit-il d'apporter de l'argent nouveau en quantité égale aux investissements existants ou simplement de faire ce qui n'a jamais été fait, c'est-à-dire incorporer dans les prix indicatifs, dans les prix de la production agricole, le revenu de cet argent qui est déjà investi depuis longtemps et qui ne rapporte rien aux agriculteurs ? Dans cette hypothèse, nous serons tout à fait d'accord.

S'il s'agit de doubler l'apport financier investi dans l'agriculture, à ce moment-là je vous demande qui va apporter cet argent. Est-ce que ce sera l'Etat ? Il deviendrait alors propriétaire à 50 p. 100 de l'agriculture française et c'est dès ce moment qu'il faudrait dire que l'agriculteur exerce un service semi-public puisqu'il ne posséderait — à peine — que la moitié de son instrument de travail. Je dis « à peine », parce qu'une grande partie de la valeur de cet instrument est hypothéquée ou pas encore remboursée.

Fera-t-on appel à des fonds privés ? Je crains fort qu'il ne s'agisse pas des fonds privés de l'agriculture car son manque de possibilités financières ne lui permet pas l'autofinancement.

Je conclurai, monsieur le ministre, dans un sens très voisin du vôtre, mais qui n'est pas tout à fait le vôtre.

Vous avez mis l'accent sur l'aspect humain du problème que vous avez placé sur un plan très élevé. Nous vous suivrons sur ce plan parce que nous savons que c'est avec des idées très nobles qu'on fait de grandes choses, mais il ne faut pas oublier, rue de Varenne, que ce n'est pas sur ce plan très élevé que se placent nos agriculteurs pour résoudre les problèmes matériels de tous les jours, les problèmes d'échéances et de niveau de vie. Ce sont des problèmes très urgents qu'il faut régler et je compte sur vous pour nous aider à les résoudre. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. le président. La parole est à M. Mirguet.

M. Paul Mirguet. Monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis près d'un siècle des torrents de discours agricoles sont déversés du haut de cette tribune.

Quelle en a été l'efficacité ? J'avoue que je ne l'ai pas mesurée.

Ce débat, voulu par les présents et aussi par les absents, nous donne l'agréable occasion de prendre contact avec notre

nouveau ministre. Espérons qu'il aidera l'agriculture à sortir de son chemin vicinal sablonneux et malaisé pour gagner la grande route goudronnée.

En venant une fois de plus apporter des suggestions plutôt que de faciles critiques, j'espère que mon intervention sera de quelque utilité.

Les revendications des agriculteurs qui sont à l'origine de ce débat portent essentiellement, me semble-t-il, sur la revalorisation des prix. Or, pour revaloriser les prix, il n'existe à mon avis que deux solutions économiquement valables : ou bien il faut augmenter la demande, ou bien il faut diminuer l'offre.

L'augmentation de la demande sur le marché intérieur étant séparément ou conjointement difficile à mener avec succès, on en est réduit à adopter une solution intermédiaire qui consiste à demander l'intervention de l'Etat pour résorber les excédents par des achats sur la base des prix garantis.

L'augmentation de la demande sur le marché intérieur semble problématique. En effet, le machinisme qui, il faut l'admettre, est un peu à l'origine de la « suppression de l'esclavage », diminue continuellement l'effort musculaire de l'homme dans tous les domaines de ses activités.

Les petites causes ont de grands effets. C'est ainsi que sur les conseils du corps médical les peuples civilisés consomment de moins en moins de calories.

A notre insu, le corps humain se transforme lentement et cette évolution limite de plus en plus la demande sur le marché des denrées alimentaires.

Heureusement que l'augmentation constante de la population en corrige quelque peu les effets, heureusement — ou malheureusement — aussi que les exigences du consommateur pour la qualité obtenue par le triage de produits entraînent la perte de denrées inutilisées !

Autrefois, le pain servait de slogan révolutionnaire ; aujourd'hui, c'est encore le bifteck, mais demain ce sera la voiture puissante et les loisirs prolongés. On peut le regretter ou non, nous n'y pouvons rien : on n'arrêtera pas cette évolution et le pourcentage du budget familial affecté à l'alimentation diminue de plus en plus. Mais en attendant une évolution encore plus sensible, il existe des possibilités d'augmenter la demande sur le marché intérieur.

L'adoption de la proposition de loi de notre collègue M. Van der Meersch tendant à organiser des distributions gratuites de produits agricoles aux vieillards et aux économiquement faibles ouvrirait des débouchés moins onéreux que certains stockages effectués trop souvent dans des conditions techniques déplorable. (*Très bien !*)

D'ores et déjà, une étude devrait être entreprise, en collaboration avec les collectivités locales, pour mettre au point un système de distribution gratuite, ou à de faibles prix, à ces catégories intéressantes de Français.

Quant à la solution qui consiste à obtenir une augmentation des prix par une diminution de l'offre, c'est-à-dire par une diminution de la production, elle ne semble pas pensable lorsque l'on sait que plus de la moitié des habitants du monde est sous-alimentée et que la population du globe doublera dans un demi-siècle.

L'introduction de doctrines malthusiennes en agriculture serait un acte criminel. Sachant que la faim chasse le loup hors du bois, il faudra bien que les pays disposant d'excédents agricoles comprennent à la fois leurs devoirs et leurs intérêts.

Par conséquent, seule l'intervention de l'Etat peut faciliter la résorption des excédents à des prix rémunérateurs. Mais ne nous masquons pas la vérité : cette solution est d'ordre budgétaire, c'est-à-dire d'ordre fiscal.

En effet, si l'exportation, débouché naturel et souhaitable des excédents, est impossible à réaliser sur la base de prix garantis, il faut soit la subventionner, soit se résigner à diriger les excédents sur des organismes de stockage en attendant la réalisation de ces stocks selon des méthodes qui, bien souvent, prennent l'allure de hraderies.

C'est pourquoi on ne peut discuter sainement du problème de la revalorisation des prix agricoles sans envisager soit une diminution des charges de l'Etat, soit une augmentation des impôts. Tout débat sur d'autres bases n'est que pure démagogie, et on sait où cela conduit.

Où réaliser des économies ? Sur l'armée, sur l'éducation nationale, sur les fonctionnaires, sur le budget social ? Chaque discussion budgétaire nous apporte la preuve qu'une diminution des charges de l'Etat est problématique. Par ailleurs, dès qu'il est question d'augmenter le taux des impôts on assiste, et c'est normal, à une levée de boucliers car, bien entendu, pour les Français comme pour tous les contribuables du monde, le meilleur impôt est celui payé par le voisin.

J'en ai eu la preuve, récemment encore, lorsque j'ai personnellement proposé de procurer à l'Etat une recette de plusieurs centaines de milliards, par l'institution d'une taxe « inodore » qui générerait peut-être la spéculation et certaines habitudes, mais qui n'hypothéquait en rien l'économie du pays.

Dans les réunions qui se sont tenues en dehors de l'Assemblée pour l'étude de cette proposition de loi, les plus violents opposants se trouvaient parmi les représentants de l'agriculture, sous le prétexte que certains organismes bancaires spécialisés y participeraient pour quelques milliards. Pourtant ma proposition, qui tend à imposer le paiement par chèques, permettrait de contrôler avec efficacité les circuits de la commercialisation, c'est-à-dire les intermédiaires tant critiqués par les exploitants.

Alors, posons-nous loyalement la question : où est la solution ?

Evidemment, la revalorisation des prix agricoles peut être obtenue par une réorganisation des circuits de distribution. Comme tous vos prédécesseurs l'ont fait avant vous, sous toutes les républiques, vous avez, monsieur le ministre, prévu une action énergique dans cette direction. Cela est normal. Si l'idée n'est pas nouvelle, elle demeure valable.

Mais la solution ne sera pas trouvée dans les formules démagogiques. Si les expériences tentées jusqu'à maintenant pour certains produits ont été, en général, assez décevantes, c'est bien parce que le problème n'est pas simple.

Depuis des années, j'ai attiré l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité d'organiser les marchés des produits agricoles, et notamment le secteur de la viande, par une reconversion de notre réseau d'abattoirs qui date, en général, d'un siècle. J'ai insisté pour obtenir la limitation du nombre des établissements d'abattage, afin de provoquer une réduction des frais par une meilleure récupération des sous-produits et une normalisation du marché, ainsi qu'une concentration de l'offre et de la demande, en vue de permettre justement aux producteurs de mieux s'organiser.

Pour obtenir une baisse des prix de revient de la commercialisation, il faut commencer par mettre en application des mesures d'ordre technique, économique et fiscal, afin de provoquer le regroupement et la concentration des activités.

Que la distribution des produits alimentaires s'opère par le canal du commerce privé ou par celui des coopératives, elle ne peut être moins onéreuse que dans la mesure où chaque entreprise ou chaque organisme traite un volume de produits suffisamment important et si la concurrence demeure active. Par un système d'impôt indiciaire de productivité, la concurrence pourrait être plus efficace.

J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer ces problèmes à de nombreuses reprises. Je mettrai à votre disposition une documentation que, d'ailleurs, vos services connaissent déjà.

Pour l'amélioration de leur pouvoir d'achat, les agriculteurs demandent aussi que soit exercée une action en vue d'obtenir une baisse des produits qu'ils achètent, c'est-à-dire du matériel agricole et des engrais. Si une baisse autoritaire est difficile à réaliser, il est cependant possible de la provoquer naturellement par une diminution de la demande, car — ne l'oublions pas — c'est l'augmentation de la demande qui est à l'origine de l'augmentation des prix industriels.

Il semble que les organisations syndicales, avec l'appui du Gouvernement, soient assez puissantes et les réserves de matériel suffisamment importantes pour inciter les exploitants à exiger une réduction d'une importance à déterminer sur les prix des catalogues en vigueur à une date à définir.

Une telle action serait efficace sans être ni spectaculaire, ni démagogique. Avec le concours du Gouvernement, une action analogue pourrait être menée également à l'égard des consommateurs. Une campagne publicitaire d'envergure devrait être déclenchée pour éduquer les ménagères afin de leur faire connaître journalièrement les justes prix au-dessus desquels elle doivent s'abstenir d'acheter.

Cette action limiterait les marges quelquefois abusives de la commercialisation, avec plus d'efficacité que des arrêtés de taxation difficiles à mettre au point et impossibles à faire respecter.

Il faudrait également indiquer aux consommateurs que la qualité ne se mesure pas automatiquement par les prix exagérément élevés.

Mais une telle action doit revêtir une certaine ampleur. Elle nécessite notamment la mobilisation des puissants moyens de diffusion dont dispose le Gouvernement, trop souvent utilisés pour des émissions dites artistiques ou littéraires d'une valeur éducative douteuse.

Cependant, en dehors de ces solutions, vous avez, monsieur le ministre, la possibilité d'améliorer immédiatement certains marchés sans faire appel à des ressources financières exceptionnelles, en utilisant les moyens dont vous disposez au sein même de votre ministère.

Vous devez, ainsi que l'a rappelé mon collègue M. Le Bault de La Morinière, devenir le maître incontesté du commerce extérieur des produits agricoles ; de plus, vous disposez de fonds assez importants pour la régularisation des marchés. Avec le F. O. R. M. A. mieux utilisé, vous pouvez faciliter la résorption des excédents par l'augmentation des exportations, ce qui est possible si vous levez certaines hypothèques créées par les pressions de groupements d'intérêts.

Dans une question écrite posée à votre prédécesseur, j'avais eu l'occasion d'exprimer une critique justifiée concernant le fonctionnement du F. O. R. M. A. et l'organisation du commerce extérieur.

J'ai proposé des solutions précises qui restent valables. Mais il faudra les imposer à votre administration, ce qu'aucun de vos prédécesseurs n'a réussi à faire.

Avec obstination, je vous renouvellerai donc ces propositions qui, si elles étaient appliquées, faciliteraient les exportations de certains produits et diminueraient de façon normale les importations. Par voie de conséquence, les interventions ruineuses de la S. I. B. E. V. seraient réduites à un minimum.

Mais en supposant que tous ces problèmes ainsi que ceux soulevés par d'autres collègues soient avantageusement résolus dans les mois à venir, l'agriculture française ne sera pas miraculeusement sauvée pour autant.

On l'a déjà dit, le problème n'est pas uniquement d'ordre économique ; il s'agit d'un drame humain.

Une revalorisation de 20 p. 100 des prix agricoles ne procurera qu'une recette supplémentaire de 200.000 anciens francs à l'exploitation dont le revenu annuel ne dépasse pas un million d'anciens francs ; à une exploitation dont le revenu brut est de cinq millions, cette revalorisation ne procurera qu'un million de francs de recettes supplémentaires, qui malheureusement serviront souvent à l'amortissement d'un matériel mal utilisé.

Le malaise a pour origine le fossé qui sépare, par des conditions de vie par trop différentes, les habitants des villes et les exploitants des campagnes. Même au sein d'une commune rurale, ce fossé se creuse de plus en plus entre les salariés et les agriculteurs.

Les progrès techniques, notamment l'automatisation, l'expansion économique et l'augmentation de la population active amélioreront encore les loisirs de ceux qui vivent de salaires ou d'autres revenus fixes, alors que le cultivateur restera constamment prisonnier de sa terre.

Dans les années à venir, quelle que soit l'importance du revenu de l'exploitation agricole, la jeunesse, notamment les jeunes femmes, consentira de moins en moins à demeurer esclave de l'exploitation pendant tous les jours de l'année, y compris les dimanches et les jours fériés.

Voilà le véritable drame dont on parle trop peu ; voilà une des causes, trop souvent ignorée ou volontairement passée sous silence, du malaise agricole ; voilà pourquoi je pense que la nécessaire revalorisation des prix sera insuffisante pour maintenir les jeunes générations à la campagne et pour apaiser les rancœurs.

A notre jeunesse, élevée dans l'ambiance du progrès et du confort, il faudra offrir d'autres solutions et procurer d'autres conditions de vie. Avec juste raison, les jeunes femmes de la campagne aspireront à limiter leur travail à une activité ménagère, comme leurs compagnes des villes ; elles demanderont à profiter aussi de loisirs et de vacances.

L'amélioration des conditions de vie à la campagne est possible à mon avis par une industrialisation de l'agriculture, qui permettrait de maintenir en place un maximum d'exploitants, alors

que l'évolution de la situation actuelle incitera de nombreux agriculteurs à quitter la terre pour rejoindre les villes surpeuplées.

L'industrialisation de l'agriculture est techniquement, économiquement et socialement réalisable par une étroite coopération au stade de la production.

Cette coopération peut aller de l'utilisation en commun du matériel et surtout de bâtiments collectifs de stabulation, par groupe d'exploitants, jusqu'à l'association pure et simple. Cette association d'ailleurs pourrait se réaliser au sein de sociétés à forme anonyme, à responsabilité limitée, ou autres, dans les mêmes conditions que celles qui réunissent des commerçants ou des industriels.

Volontairement acceptées par plusieurs exploitants à l'échelle communale, voire intercommunale, elles feraient des cultivateurs des actionnaires de l'exploitation commune pour un nombre de parts correspondant à leur apport. Seule cette formule sauvegarderait entièrement la propriété individuelle et rendrait dans l'avenir tout morcellement impossible.

Je sais qu'à l'heure actuelle ces idées qui, sans examen, semblent utopiques, hcurtent notre génération. Mais il s'agit de préparer l'avenir pour une jeunesse qui aspire à des conditions de vie meilleures. Si nous n'y prenons garde, le désespoir la poussera à demander l'étatisation.

C'est pourquoi, d'ores et déjà, il convient d'étudier les moyens d'assurer de tels regroupements. Il faudrait inciter un certain nombre d'agriculteurs à réaliser des expériences avec l'aide de l'Etat pour la reconversion totale des bâtiments d'exploitation.

Après études et lorsque l'expérience aura été concluante, cette forme d'exploitation devra être développée grâce à une intense propagande.

Cette solution est à mon avis l'une des rares qui soient susceptibles de sauver la petite propriété agricole, qui n'est pas forcément condamnée. Au contraire, ces exploitations regroupées, disposant d'un personnel associé, pourraient s'orienter vers la production intensive de produits végétaux et vers l'élevage, qui nécessitent une main-d'œuvre importante, alors que les grosses exploitations s'orienteront vers des cultures céréalières déjà excédentaires, mais ne nécessitant qu'un minimum de main-d'œuvre.

Mais, je le sais, la plus grande difficulté sera de vaincre l'individualisme. Pourtant, il faut poser le problème avec franchise et netteté.

Voilà, monsieur le ministre, quelques suggestions jetées comme des semences sur un terrain que j'espère fertile.

Si quelques-unes seulement de ces graines pouvaient germer, je suis certain que des améliorations immédiates pourraient être apportées à l'agriculture et que, d'autre part, les jeunes générations en récolteraient les fruits.

Gouverner, c'est prévoir. Mais il faut prévoir pour de longues échéances.

Monsieur le ministre, dans le domaine agricole, il faut agir comme le fait le général de Gaulle pour d'autres problèmes, c'est-à-dire en évitant de réagir sous la pression des événements, des hommes et des circonstances.

C'est ainsi que nous sauverons la démocratie. C'est ainsi que la France contribuera, comme par le passé, à sauver la liberté du monde qui nous est si chère. (Applaudissements.)

M. le président. Mes chers collègues, je pense que vous serez d'accord pour poursuivre le débat sans désemparer, afin d'éviter une séance de nuit. (Assentiment.)

Cela incitera, je pense, les orateurs à faire preuve de concision.

Je les en remercie à l'avance.

La parole est à M. Gilbert Buron.

M. Gilbert Buron. Monsieur le président, les observations que j'avais l'intention de présenter ayant été largement développées par les précédents orateurs, je ne crois pas nécessaire d'allonger le débat et, dans ces conditions, je renonce à la parole. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Catalifaud.

M. Albert Catalifaud. Je ne puis que suivre le bon exemple donné par M. Gilbert Buron. (*Sourires et applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Raphaël-Leygues. (*Applaudissements.*)

M. Jacques Raphaël-Leygues. Rassurez-vous, mes chers collègues, je n'ai pas l'intention d'être long.

Je voudrais attirer votre attention, monsieur le ministre de l'agriculture, sur trois points.

Le premier concerne l'exécution des lois. Ce n'est pas seulement en remplissant dix pages du *Journal officiel* qu'on sauve l'agriculture française, c'est en veillant à l'application des lois.

J'aime bien citer l'aphorisme de Bonaparte sur « l'exécution ». Bonaparte disait, avec raison, que l'art militaire était fait d'exécution. L'art politique et l'art agricole sont aussi faits d'exécution.

Monsieur le ministre, méfiez-vous, à ce sujet, des jeunes technocrates parisiens qui, je l'ai dit déjà à cette tribune, préparent leur entrée en sixième — en VI^e République, s'entend (*Sourires*) — et qui veulent justement que les caisses soient pleines pour le successeur du général de Gaulle. (*Applaudissements.*)

Le deuxième point de mon propos concerne la « diffusion ».

Ce qu'a fait le Gouvernement avant votre arrivée, monsieur le ministre de l'agriculture, n'était point négligeable. Or, je suis étonné que même l'abolition des droits de succession en ligne directe, que nous avons votée, soit « incounue ». On ne sait pas que c'est nous, que c'est ce Parlement de la V^e République qui a voté l'abolition des droits de succession en ligne directe. On ne sait pas que la franchise de 20.000 francs n'est pas applicable pour les maternités, les maladies graves et les enfants. On ne sait pas non plus — on le saura grâce à vous, j'espère — que cette franchise sera réduite à 10.000 francs à partir du 1^{er} janvier 1962.

Enfin, le troisième point que j'aborderai est un problème humain. Il faudrait que la V^e République montre un peu plus de « gentillesse ».

On nous fait beaucoup de réformes ; ce Gouvernement est très réformiste. Mais l'agriculture ne se mène pas uniquement à coups de serpe et de hache. Les problèmes s'y tissent comme une tapisserie, fil à fil. Or, il s'agit là d'une tapisserie très précieuse parce que, comme vous l'avez fort bien déclaré, monsieur le ministre, elle représente l'existence des hommes.

Voilà les trois points que je voudrais très brièvement aborder devant vous.

De retour d'une tournée à travers les treize cantons agricoles de ma circonscription, je ne puis qu'éprouver un sentiment d'angoisse. Il ne s'agissait point de réunions publiques, mais de réunions rassemblant, dans chaque canton, des élus locaux, une cinquantaine de paysans, qui sont connus et estimés de moi depuis toujours. Il n'était pas question de démagogie de forum ni de passions politiques, mais de l'aveu simple d'une détresse. Mon ami et compatriote Gabriel Lapcyrusc a fait les mêmes constatations dans la circonscription voisine et ne me démentira pas.

Vous avez déclaré un jour, monsieur le ministre, que l'on avait davantage « songé à séduire qu'à construire » en agriculture. C'est vrai. Aujourd'hui, une foule de charges et de mécomptes, deux années de calamités agricoles, l'excès d'eau en 1960 et la sécheresse en 1961, ont amené une population rurale calme, pleine de bonne volonté, attachée à la personne du général de Gaulle, éprise de liberté et profondément républicaine, au bord d'événements fâcheux.

Les doléances portaient sur la disparité des prix ; on en a parlé, aussi n'y reviendrai-je pas. Vous savez mieux que moi que les produits indispensables à l'agriculture ont subi des hausses impressionnantes, notamment le matériel, les engrais, les produits de traitement. Vous nous avez fait sur ce point des promesses. Mais je prends date. Quelques lois que vous élaboriez, il convient de ne pas oublier qu'il y a un prix nominal et un prix réel, ainsi que l'a rappelé M. Le Bault de La Morinière. Nous avons voté 160 milliards en faveur de l'agriculture. L'an prochain, si j'en crois les experts, l'agriculture bénéficiera de crédits plus massifs encore. Les lois votées sont excellentes. Mais méfiez-vous, je vous le répète. Oh ! on ne vous dira pas « non », mais on vous répondra que l'on va envisager l'exécution

de nos textes. Ces textes passeront de ministère en ministère, des finances au commerce, puis du commerce aux finances. On changera par-ci par-là une virgule. Et il faudra un an ou deux pour qu'ils soient appliqués, comme cela s'est produit pour les abattoirs et les marchés-gares. Et pendant ce temps-là des gens veineront avec de la glaise jusqu'aux chevilles et qui, même s'ils en avaient les moyens, ne pourraient acheter une voiture faite de pouvoir l'amener jusqu'à leur maison.

Enfin, dans votre ministère, vous l'avez dit, il y a presque trop peu de monde, alors qu'il y a beaucoup de monde dans les ministères qui « freinent ».

Je voudrais, à ce sujet, évoquer les lenteurs d'application de la loi d'orientation agricole que nous, les deux cents qui sommes ici, nous avons votée presque seuls contre tous les autres qui crient le plus fort aujourd'hui. Je répéterai à ce sujet ce qu'a dit au Sénat mon fraternel ami M. Etienne Restat, le 6 septembre dernier, concernant : l'article 1^{er} de cette loi, qui tend à établir la parité entre l'agriculture et les autres activités économiques ; l'article 5, qui fait obligation, dans un délai d'un an, de diminuer la disparité entre les prix agricoles à la production et les prix de détail des produits alimentaires.

Or on constate par exemple que les pêches de ma région — qui sont les meilleures de France, comme chacun sait (*Sourires*) — sont vendues 50 francs le kilogramme en moyenne à la production et 350 francs dans la région parisienne. Eh bien, cela n'est pas sérieux !

Arrivons au titre V dont M. Restat a parlé aussi. L'article 23 dispose : « Avant le 1^{er} juillet 1961, le Gouvernement déposera un projet de loi définissant les principes d'un système contractuel liant producteurs, transformateurs et acheteurs de produits agricoles ».

Ce projet est-il sorti ?

L'article 28 concerne les sociétés conventionnées et les sociétés d'économie mixte. Combien en existe-t-il ? Combien ont été créées qui soient en mesure d'assurer l'exportation des excédents de notre production agricole, car s'il y a un malaise agricole, c'est en raison des excédents, et vous l'avez très bien dit.

Je ne vous parlerai pas de l'article 30 ni de l'article 31 ; tous les orateurs les ont évoqués.

Je ne vous parlerai pas du prix du maïs et des céréales en général ; M. Bégue le fera tout à l'heure.

En ce qui concerne la franchise de 20.000 francs, je dirai qu'elle est révélatrice d'un certain manque de psychologie. En effet, le paysan est un homme dur à la peine. Cette franchise de 20.000 francs est faite pour les tire-au-flanc. Or les paysans n'aiment pas faire appel au médecin ; ils disent en plaisantant qu'il font plus souvent appel au vétérinaire pour leur bétail qu'au médecin. L'opération par paliers, c'est mieux que rien. Je préférerais qu'elle fût effectuée en un fois et totalement dès cette année, pour que le paysan soit traité comme tout le monde !

Mais la question la plus importante est celle de l'endettement catastrophique de la paysannerie. L'économie en circuit fermé de nos exploitations agricoles d'avant 1939 laissait à celles-ci des réserves financières très faibles. La monnaie fondait ; les années 1928 à 1938, qui n'ont pas été de très belles années pour la France, ont été pour l'agriculture des années heureuses parce que les dettes s'amenuisaient de mois en mois.

En 1945 une nouvelle agriculture est née qui s'est équipée. On a pris l'habitude d'emprunter. Les audacieux qui avaient emprunté gros s'enrichissaient, puis la mévente des produits, l'augmentation du prix de revient, les calamités et la stabilité de la monnaie qui est réalisée maintenant n'ont pas été de bonnes choses pour l'agriculture.

Alors, et ce sera ma dernière observation, faites attention au problème humain. Nous arrivons « à l'homme » nous avez-vous dit ; regardez bien tous les cas qui se posent ; songez aux impôts que les gens ne peuvent pas payer, aux annuités d'emprunt qui étrangleront certains agriculteurs. Reports d'impôts, aides aux crédits agricoles pour supporter certains chocs ne sont pas des mesures de détail. C'est fort important ! Lorsque je parlais, au cours des réunions auxquelles je viens de faire allusion, des lois que nous avons votées, j'avais l'impression d'être le médecin qui dit au malade qui s'asphyxie : « Je vous ai retenu une excellente chambre dans un hôtel de convalescents », mais auquel le malade répond : « Donnez-moi un ballon d'oxygène ».

Prenez garde, monsieur le ministre. Le bonhomme Chrysale disait : « Je vis de bonne soupe et non de beau langage ».

Monsieur le ministre, soyez Sully le Néracais et aussi le président Queuille. (Sourires.) Soyez l'homme qui veut avant tout bien gérer. Faites attention à l'application trop inhumaine de réformes de structure. Ne faites pas inutilement peur. Les grandes réformes sont faites; maintenant, il faut que dans les mois qui viennent vous édifiez votre maison de la rue de Varenne et vous fassiez obéir des autres ministères; il faut qu'il n'y ait plus de sabotage dans l'exécution, qu'il n'y ait plus de ces jeunes technocrates qui ne disent pas « non », mais qui essaient de faire en sorte que les choses ne se réalisent pas.

On a dit que le pouvoir ne reculait pas. Cela ne suffit pas, il faut aussi qu'il avance. C'est à l'action constructive mais respectueuse des structures familiales que nous vous convions, car nous vous en savons capable, et l'agriculture de France le mérite. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Rivain. (Applaudissements.)

M. Philippe Rivain. Monsieur le ministre, l'inquiétude principale des producteurs agricoles porte sur les prix.

Mon collègue M. Le Bault de La Morinière a insisté sur l'importance des prix réels payés à la production. Je vous conjure d'y veiller, particulièrement pour le lait, parce qu'il est le produit essentiel des petites exploitations celui dont la rémunération constitue un véritable salaire familial sur lequel vous avez le devoir de veiller avec autant de soin qu'on le fait pour le S. M. I. G. dans le régime général.

La satisfaction que nous attendons du Gouvernement sur ce point, et que nous aurions bien aimé obtenir avant la fin de ce débat, compléterait celle qu'il a déjà donnée, et dont je le remercie, en renonçant, malgré la crise de surproduction, à la taxe de résorption.

Pour le reste, sans entrer dans le débat sur la parité ou l'indexation, et en attendant des mesures que vous nous annoncez pour le début d'octobre, je voudrais vous poser une question très directe.

Les producteurs agricoles ont les yeux fixés sur l'évolution des prix industriels. Or, on a répandu dans les milieux ruraux le bruit que le Gouvernement consentirait prochainement à une hausse substantielle sur le prix de l'acier. Si la nouvelle n'est pas exacte, je vous demande de la démentir.

Je m'en voudrais maintenant de ne pas aborder un problème de caractère psychologique — évoqué avec beaucoup d'esprit par notre collègue M. Raphaël-Leygues — dont l'importance est capitale pour l'établissement de bons rapports entre le monde rural et les pouvoirs publics. On a souvent l'impression que les cadres supérieurs de l'administration ne sont pas familiarisés avec les réalités économiques et sociales de la campagne française.

Vous ne soupçonnez pas non plus à quel point peuvent heurter les ruraux certains propos théoriques tenus par les représentants de l'administration parisienne. Je pense en particulier qu'il n'est pas très heureux de trop insister sur des projets de réforme touchant au régime traditionnel de la propriété.

Il ne faut surtout pas donner à penser qu'on les tient pour un remède miracle aux peines des paysans.

Pour ne pas paraître viser exclusivement les services des rucs de Varenne et de Rivoli, j'évoquerai, à titre d'exemple d'ignorance, sinon même de dédain du monde rural, le peu d'intérêt dont font preuve les services du ministère de la construction pour tous ceux qui n'habitent pas des villes de plus de dix mille habitants. (Applaudissements.)

J'ai eu récemment avec M. le ministre de la construction — et je vous demande, monsieur le ministre, de vous faire mon interprète auprès de lui — une controverse qui, je l'espère, n'est pas définitivement close, à propos d'un décret du 28 juin 1961 par lequel il a modifié les conditions d'attribution de l'allocation de logement.

Ce texte, dont je ne nie pas qu'il présente certains avantages par ailleurs, met brutalement fin, dans son article 12, à une pratique qui s'est développée depuis quelques années, notamment dans mon département, sous le couvert des caisses d'allocations familiales et du Crédit foncier qui en faisait état dans tous ses imprimés de propagande. Elle consistait à encourager, par la construction de logements économiques et familiaux, les remboursements anticipés de capital, dans la limite des plafonds de l'allocation de logement et à condition que l'intéressé consente de son côté un effort personnel.

Grâce à cette tolérance, de nombreuses familles rurales se sont engagées dans la voie de la construction sur la base d'un programme d'annuités calculées de telle façon qu'au moment où les enfants grandissent et où les allocations familiales ne sont plus attribuées, elles n'aient pas à supporter une charge exorbitante pour les faibles salaires qu'on perçoit en campagne. Plusieurs milliers de familles avaient adopté ce système dans mon département.

J'avais adressé à M. le ministre de la construction — qui ne m'en a même pas accusé réception — une mise en garde avant la parution de son décret. Je lui ai ensuite demandé d'assouplir les modalités d'application de ce texte en faveur de ceux qui, avant le 1^{er} juillet, s'étaient lancés dans la construction sur la foi des promesses formelles faites par le Crédit foncier dans sa publicité. Le ministre m'a répondu le 7 septembre dans une longue lettre fort bien préparée par ses services d'où il ressort que les ménages modestes pour lesquels je plaçais s'enrichissaient abusivement et qu'il était nécessaire de les remettre dans le bon ordre.

Vous conviendrez avec moi, monsieur le ministre, qu'une famille dont le salaire mensuel ne dépasse pas toujours 30.000 francs, qui a besoin de se loger décemment et qui n'a pas d'autres moyens que d'utiliser les procédures d'accession à la propriété, ne s'enrichit pas réellement lorsqu'elle fournit chaque mois une contribution personnelle importante et que, tout en restant dans les limites du plafond de l'allocation logement, on l'aide à se libérer peu à peu d'une dette qui, de toute façon, s'échelonne sur vingt ans.

Des organismes publics avaient jusqu'ici encouragé cette pratique et ils avaient bien fait. Vous comprendrez le désarroi des familles dont le programme de remboursement se trouve désormais brutalement modifié. Je m'adresse à vous et à M. le Premier ministre, pour vous demander de remédier à la situation que je viens d'exposer.

J'aimerais enfin formuler deux remarques qui présentent un caractère d'urgence, monsieur le ministre de l'agriculture, au sujet du quatrième plan actuellement en préparation.

Vous avez parlé, dans votre exposé, de l'intérêt que présente la création d'industries agricoles. Il en est une dont le lancement se heurte depuis plusieurs années à l'opposition des importateurs de pâte à papier. C'est celle du chanvre-papier dont un programme national a fait, au stade semi-industriel, la preuve qu'elle était valable techniquement et que ses chances de rentabilité étaient certaines. Elle attend depuis trois années une déclaration administrative pour aborder enfin l'échelle industrielle. C'est beaucoup plus qu'il n'en a fallu à Napoléon pour lancer il y a 150 ans l'industrie du sucre de betterave.

Si l'on considère que notre déficit en papeterie se chiffre par cent milliards d'anciens francs, que les fibres longues de chanvre permettent l'importante substitution de produits nationaux, on est surpris que l'administration paraisse se désintéresser d'un programme qui permettrait la mise progressive en culture d'environ 50.000 hectares et qui n'exige qu'une avance de trésorerie remboursable par la suite.

À la fin de 1959, M. Rochereau avait obtenu de M. Pinay, alors ministre des finances, la promesse du financement, mais cette promesse n'a pas été suivie d'effet. Je vous demande instamment, monsieur le ministre de l'agriculture, parce que vous êtes le défenseur qualifié des producteurs et que vous devez les défendre contre ceux qui s'opposent à eux, d'évoquer cet important dossier avant de mettre un point final à l'élaboration du quatrième plan.

Dans le même ordre d'idées, je crois savoir que le Gouvernement envisage de prévoir dans ce même plan une tranche spéciale d'investissement pour venir en aide à l'économie bretonne, et je m'en réjouis très sincèrement.

Mais j'aimerais indiquer qu'une place devrait être également faite à l'avenir des pays de la Loire. Nous avons une réputation de modération et de douceur qui ne nous empêche pas de partager les misères d'un monde rural en pleine transformation et d'une population en croissance rapide.

Je demande donc avec insistance — l'affaire ne peut être reniée, parce que les clauses du Marché commun ne permettront plus, dans quelques années, d'envisager l'aide de l'Etat sous cette forme — que soient inscrites dans le quatrième plan la construction d'une voie navigable Est ou Ouest par la Loire et la création de la compagnie nationale de la Loire.

Les études techniques sont achevées et je suis sûr d'interpréter la pensée de tous mes collègues riverains de la Loire — qu'ils soient présents ou absents — en vous invitant à doter

notre région du cadre et des moyens d'un développement industriel et agricole qui devrait nous permettre de figurer honorablement dans la compétition du Marché commun européen. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Bégué. (Applaudissements.)

M. Camille Bégué. Monsieur le ministre, par sa densité, par son ampleur et par son inspiration, par sa clarté formelle aussi, votre discours m'a fait irrésistiblement penser à un certain exposé que vous me fîtes dans une autre enceinte et sur d'autres bancs. Il s'agissait de Port-Royal. Vous vous en souvenez sans doute. Cela se passait en des temps très anciens. (Sourires.)

Est-ce la différence de sujet ? Est-ce l'âge qui, déjà, « dans mes veines a fait couler sa glace » et refroidi mes enthousiasmes ? Toujours est-il qu'aujourd'hui je ne peux pas apporter à votre discours la pleine et entière adhésion que j'accordais volontiers à votre exposé sur Port-Royal. Non point que je méconnaisse les mérites et la nécessité de la philosophie agricole que vous avez, en termes si heureux, esquissée ce soir. Non point que je sois en désaccord fondamental avec les principes que vous avez posés et dont, au surplus, nous aurons l'occasion de débattre maintes fois, lorsqu'ils seront soumis à notre examen.

Ma réticence tient à quelques mots, à quelques formules, à des délais pour parler net. J'ai relevé que, d'ici vingt ans, nous aurions une agriculture parfaitement installée en équilibre et en prospérité. J'ai relevé que de longs mois de réflexion nous étaient nécessaires pour aboutir au terme de notre action. De telles promesses et de tels délais, monsieur le ministre, me font songer à cette enseigne fameuse — vous excuserez une familiarité justifiée par de très vieilles relations — qui annonce que « demain on raserait gratis ».

Alors les barbus risquent de demeurer longtemps barbus (Rires)... et les dupes resteront dupes.

Monsieur le ministre, la situation à laquelle vous avez à faire face et à laquelle vous ferez face avec l'intelligence et le courage que je vous connais est une situation grave qui demande des décisions immédiates, de portée également immédiate.

Les paysans et les parlementaires réclament que l'action du ministère ne se borne pas à l'énoncé d'une doctrine mais qu'elle s'insère véritablement dans les faits de tous les jours. Les paysans et les parlementaires réclament que la loi d'orientation soit appliquée. Or, depuis un an, elle ne l'est pas.

J'en citerai quelques exemples. En premier lieu, je vous signale que les crédits nécessaires aux divers organismes de vulgarisation, crédits pourtant votés et disponibles dans votre ministère, n'ont pas encore été délégués aux départements et que les organismes en question sont obligés de contracter auprès du crédit agricole des emprunts fort chers et soumis à de multiples formalités afin de satisfaire à leurs obligations de fonctionnement. Je suis d'ailleurs assuré qu'il m'aura suffi de vous signaler le fait pour que la délégation indispensable intervienne dès demain.

Mais il y a des carences plus graves. La loi d'orientation dispose — et tel est d'ailleurs son esprit — que le Gouvernement prendra toutes mesures susceptibles de tenir compte, dans les prix, des coûts de production, des prix de revient et que le but à atteindre est de situer le revenu agricole à parité avec celui des autres secteurs.

Or, qu'avons-nous vu récemment ?

Nous avons assisté à une diminution du prix du maïs, qui s'élevait à 315 anciens francs par quintal.

Je sais bien pourquoi le Gouvernement a pris cette décision, encore qu'elle soit assez paradoxale si l'on se réfère à la loi d'orientation : c'est parce que ses techniciens, qui sont les poulets sacrés de notre époque (Sourires) lui ont indiqué que la récolte de maïs serait pléthorique en 1961.

Les « poulets sacrés » se sont trompés, monsieur le ministre. Or, quand leurs lointains prédécesseurs contrecarraient les intentions caressées par la république romaine, les consuls envoyaient les poulets sacrés dans le Tibre. Puisse cet exemple n'être point perdu. (Rires.)

Ainsi donc, les techniciens se sont trompés, car la récolte du maïs est très inférieure aux évaluations.

M. le ministre de l'agriculture. C'est exact.

M. Camille Bégué. Dans ma région du Sud-Ouest, dont la vocation est essentiellement la production de maïs, la récolte sera, cette année, inférieure de 30 à 40 p. 100 à ce qu'elle fut l'année dernière.

M. Edmond Bricout. C'est exceptionnel !

M. Camille Bégué. D'ailleurs, quel que soit le chiffre de la récolte, le prix fixé par le Gouvernement ne tient pas compte du prix de revient.

En voulez-vous une preuve ? Dans une propriété que je connais bien, dont la comptabilité est parfaitement tenue à jour et dont les rendements comptent parmi les meilleurs de ma région — ils se situent aux environs de 45 quintaux à l'hectare pour les cinq dernières années — le coût de la production à l'hectare s'élevait à 153.000 anciens francs — 1.530 nouveaux francs — pour un rendement de 45 quintaux. Le prix doit donc, afin de couvrir le coût de la production, s'établir à 34 anciens francs le kilogramme.

Le Gouvernement a prétendu que, de toute manière et malgré la diminution de prix, les sommes reçues en définitive par les agriculteurs seraient égales à celles de l'an dernier, motif pris que la récolte était supérieure. Or, je viens d'indiquer, avec l'assentiment de M. le ministre de l'agriculture, que telle n'était pas la vérité.

Mais cet argument même est fallacieux. Etant donné que les ensemencements de maïs ont augmenté de 100.000 hectares par rapport à l'année dernière, le revenu moyen du maïsiculteur sera certainement situé, quelle que soit la décision prise, au-dessous de son revenu de l'année dernière.

Alors, monsieur le ministre de l'agriculture, je vous demande d'intercéder auprès de M. le Premier ministre, dans le cas où il ne m'entendrait pas (Sourires), afin que vous accomplissiez jusqu'au bout le geste d'équité que vous avez consenti par des palliers qui, disons-le, sont assez désagréables pour les agriculteurs. Aux vingt sous que vous avez accordés sur les fonds de l'interprofession, aux vingt sous par kilogramme que vous vous proposez d'accorder, ajoutez encore vingt sous et tout le monde sera content.

Je vois que M. le Premier ministre ne paraît pas d'accord, ce qui ne me surprend pas. Voudra-t-il simplement me permettre de lui rappeler que l'un de ses lointains prédécesseurs couronné a déclaré allègrement que Paris valait bien une messe. (Sourires.)

MM. Jacques Raphaël-Leygues et Gabriel Lapeyrusse. Il était de Nérac !

M. Camille Bégué. Ce qui explique qu'il fut intelligent. (Rires.)

Eh bien, la paix civile vaut bien quelques centaines de millions, croyez-moi. Il n'en faudrait peut-être pas plus pour assurer la paix civile, en tout cas pour désamorcer dans notre région une colère qui monte et dont je ne vous cache pas qu'elle m'inquiète fort.

Nous sommes victimes de tout chez nous ; victimes des mesures prises, victimes d'une exceptionnelle sécheresse. Ces maïs qui s'annonçaient si beaux ont été séchés en quatre jours par le vent d'autan qui est, monsieur le ministre, le sirocco de notre région.

Alors, je demande, parce que la situation l'exige, que l'égalité soit rétablie entre le prix du maïs de cette année et le prix du maïs de l'an dernier.

En second lieu, je souhaiterais que, dans toutes ses prescriptions, la loi d'orientation fût appliquée sans plus attendre et que, notamment, soient le jour un certain nombre de textes que les agriculteurs attendent avec la plus grande impatience et qui ne paraissent pas, dans leur généralité, comporter de fortes dépenses pour le Trésor.

J'ai sous les yeux, monsieur le ministre de l'agriculture, une liste des textes dont je parle. Les titres seuls occupent trois pages dactylographiées à simple interligne. Je ne veux, bien sûr, en infliger la lecture complète ni à l'Assemblée, ni à vous-même.

Cependant, avant de vous remettre cette liste, en vous demandant instamment de me répondre dès que vous le pourrez, c'est-à-dire le plus vite possible, et de me faire part de vos intentions à son égard je me permets d'appeler votre attention sur un certain nombre de textes qui doivent vraiment être publiés sans plus attendre.

Vous nous avez annoncé tout à l'heure un projet de loi portant assainissement des conditions de commercialisation par l'institution d'une procédure d'extension obligatoire, avec quelques réserves, des disciplines de marché et prévoyant la gestion, par les groupements de producteurs, des marchés de production.

Nous espérons que vous déposerez ce texte en temps voulu pour que les commissions compétentes puissent s'en saisir dès la rentrée parlementaire et qu'il soit discuté lors des débats prochains sur la politique agricole.

Nous souhaiterions également que soit décidée, d'une manière plus concrète que vous ne nous l'avez laissé entendre tout à l'heure, l'affectation des crédits d'investissement indispensables à la réalisation de l'infrastructure nécessaire à l'équipement régional et national.

Nous souhaiterions que les sociétés d'aménagement foncier fussent pourvues d'un droit de préemption et dotées de crédits à long terme en vue de l'amélioration des structures et de l'habitat rural.

Nous souhaiterions enfin qu'une loi mit un terme aux cumuls abusifs qui, déjà, chez nous, suscitent de graves incidents.

Pour le surplus, je laisse à vous-même, monsieur le ministre, et à vos services le soin de prendre connaissance de cette liste de textes que je vais vous remettre.

Je suis persuadé que, procédant avec la célérité que vous avez bien voulu nous annoncer, vous ne tarderez pas à me rassurer et, surtout, à rassurer mes mandants. Car, voyez-vous, si pour aujourd'hui je me dispense d'un long discours, je voudrais cependant vous dire que la situation des agriculteurs est économiquement grave et psychologiquement dange-reuse.

Elle est économiquement grave parce que, vous le savez mieux que moi, le rapport d'indice entre les produits industriels indispensables à l'agriculture et les produits agricoles s'est renversé au détriment des produits agricoles, ce qui signifie que les agriculteurs s'appauvrissent chaque année; et ils en prennent conscience. Dans ma région, l'endettement est énorme. Dans un petit département comme le mien, les agriculteurs doivent au seul crédit agricole la coquette somme de 12 milliards, et je ne compte ni les dettes chez les notaires ni les dettes dans le commerce.

M. Jacques Raphaël-Leygues. La situation est la même dans les départements limitrophes.

M. Camille Bégué. Cela atteste que j'ai raison.

Peut-être devons-nous prendre des mesures en vue de ralentir les remboursements. Cette hypothèse n'est pas du tout à exclure, 1961 est une année où les agriculteurs ne tireront, chez nous, aucun revenu des céréales et ne recevront du maïs que des ressources insuffisantes. Les traites se présentent et les trésoreries sont vides.

Vous imaginez les conséquences psychologiques d'une telle situation. Je veux vous déclarer solennellement, et en pesant mes mots, que les colères sont à leur paroxysme.

Je crains que nous n'ayons à enregistrer, dans les jours qui viennent, des événements dommageables pour l'ordre public et pour la France. Si mes craintes venaient à se vérifier, nous n'aurions d'autre ressource que de nous abimer dans le remords et dans la désespérance.

Aussi, voudrais-je entendre ce soir des paroles porteuses de certitudes immédiates. Elles seraient, croyez-le, plus utiles au pays que le respect jaloux de toute orthodoxie financière ou juridique. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Santoni.

M. Georges Santoni. Je renonce à intervenir à la tribune car chacun de nous attend l'intervention de M. le Premier ministre.

Je veux seulement m'associer aux propos de mon collègue et ami M. Bérard qui a parfaitement fait entendre la voix des populations agricoles du Sud-Est comme MM. Valabrègue et Hostache vont le faire maintenant à leur tour.

Je pourrai confirmer aux fédérations agricoles qui m'ont adressé, ce matin, des télégrammes et des lettres, que ce débat n'aura pas été sans intérêt.

Je vais, monsieur le ministre, transmettre votre promesse à ces fédérations et je compte que le dialogue si heureusement commencé aujourd'hui se poursuivra — moins spectaculaire peut-être mais plus efficace — au sein de vos services. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Valabrègue. (Applaudissements.)

M. André Valabrègue. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, le tour d'horizon sur les problèmes agricoles serait incomplet si, pendant quelques instants, nous n'examinions pas les problèmes de la viticulture. (Applaudissements.)

Tout d'abord, je dois rappeler une fois encore que le Gouvernement, qui est si souvent l'objet de critiques, quelquefois fondées, souvent injustifiées, a mis, en vigueur, en promulguant le décret du 16 mai 1959, des mesures dont la valeur est incontestable.

Et ce n'est pas là l'opinion d'un simple député de la majorité. C'est aussi celle de la confédération générale des vignerons du Midi qui, lors de la réunion de son conseil d'administration, le 29 août, a émis la même opinion. (Applaudissements.)

Bien sûr, tout n'a pas été fait, des adaptations étaient nécessaires. Qu'il me soit permis de rappeler qu'en janvier dernier, avec l'accord de tous les députés U.N.R. des départements viticoles, j'ai demandé au Gouvernement de réunir une table ronde viticole. Cette conférence a eu lieu le 16 mars et elle a été ouverte par M. le Premier ministre lui-même.

L'initiative ne fut pas sans lendemain. Des résultats intéressants ont été acquis et les « tables rondes agricoles » du mois de juillet n'ont été en somme que la répétition pour l'ensemble de l'agriculture de la « table ronde viticole ».

J'ai été heureux, monsieur le ministre, d'enregistrer vos déclarations concernant l'étude des moyens de défense de la petite exploitation familiale.

Je vous connais depuis longtemps. Vous êtes un homme efficace. Je sais que vous ne nous décevrez pas.

Aujourd'hui, à la suite d'une récolte qui sera, malheureusement, nettement inférieure à celle des deux dernières années, mais aussi grâce aux mesures prises par le pouvoir, en accord avec la majorité et les syndicats professionnels, la situation commence à se rétablir.

J'attacherais, monsieur le ministre, un grand prix à recevoir de vous l'assurance que les dispositions concernant l'exercice fiscal des sucres, décidées par le groupe de travail issu de la table ronde viticole, ne tarderont pas plus longtemps à être appliquées.

Je vous demande de nous donner la certitude que la campagne antialcoolique ne dégèrera pas plus longtemps en une absurde campagne anti-vin. (Applaudissements.)

Je vous demande également, et c'est là un point d'actualité que je tiens à soulever, d'accorder dans les plus brefs délais la libération d'une première fraction des vins du hors quantum stockés au titre de l'article 15 du décret du 16 mai 1959.

Ainsi vous donnerez aux viticulteurs qui ont fait confiance à la politique du Gouvernement et qui ont suivi les recommandations des organisations professionnelles la preuve formelle qu'ils ont eu raison d'avoir foi dans les textes promulgués.

C'est à ces conditions que les viticulteurs vous accorderont leur confiance. (Applaudissements.)

M. le ministre de l'agriculture. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. Je tiens à dire à M. Valabrègue, concernant le dernier point qu'il a évoqué, qu'après une étude entreprise à la suite de diverses interventions de spécialistes, le texte débloquant une première fraction d'environ un tiers du hors quantum sera signé ce soir. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Valabrègue.

M. André Valabrègue. Je tiens, monsieur le président, à dire au Gouvernement toute ma satisfaction pour la nouvelle qu'il vient de nous apporter.

M. le président. La parole est à M. Hostache. (Applaudissements.)

M. René Hostache. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, le ministère de l'agriculture est une maison très respectable dont la création ou l'autonomie remonte, je crois, au ministère Gambetta en 1881.

L'octogénaire se porte bien mais une modification de ses structures était depuis longtemps souhaitée.

L'arrivée d'un ministre dont les idées novatrices sont connues et appréciées nous faisait déjà augurer favorablement de l'action qu'il mènera. Vos déclarations, monsieur le ministre, nous confirment dans cette conviction.

Permettez-moi d'illustrer de deux exemples ce souhait de réforme auquel vous avez par avance répondu.

Une organisation interprofessionnelle de la tomate a été enfin mise sur pied et a fonctionné cet été mais il avait fallu deux ans de travail dans les services ministériels pour y parvenir.

Second exemple : une aide à l'exportation avait été demandée en 1960 par les exportateurs de poires Guyot. Elle a été obtenue cette année et cette décision a eu d'heureux résultats. Il reste qu'ils auraient pu être atteints plus tôt.

D'autres exemples de lenteurs administratives pourraient être cités. M. Bégué en a donné plusieurs sur l'application de la loi d'orientation ou l'indemnisation des sinistrés.

Je ne m'attarderai pas sur les problèmes de production et de commercialisation. D'autres orateurs, auxquels je m'associe — en particulier mes collègues MM. Bérard et Valabrègue — ont dit excellemment ce qui devait être dit, apporté leur adhésion ou formulé des réserves.

Vous avez à juste titre insisté sur l'importance des investissements.

Avant de quitter cette tribune, je me bornerai à attirer votre attention sur deux points.

Vous allez prendre, dans les jours qui viennent, d'importantes décisions dans le cadre du quatrième plan d'équipement actuellement en préparation. Je sais, monsieur le ministre, que le chapitre des aménagements régionaux est un de ceux que vous étudiez tout particulièrement. Vous ne serez pas surpris que j'évoque à ce sujet le canal de Provence dont le programme a été définitivement approuvé l'an dernier grâce à l'arbitrage favorable de M. le Premier ministre auquel — qu'on me permette de saisir cette occasion — j'adresse nos remerciements.

Les travaux préparatoires débiteront dans quelques mois. L'alimentation en eau de nombreuses communes des Bouches-du-Rhône et du Var dépend de cette réalisation. Celle-ci ne répond donc pas seulement à des besoins agricoles mais, favorisant des implantations industrielles, est susceptible de mieux asseoir l'équilibre économique de notre région.

Le rapport présenté par le commissariat général au plan prévoit plusieurs hypothèses. J'espère que vous retiendrez la troisième, la plus favorable, qui permettra que les travaux soient menés au rythme nécessaire.

Le problème de l'électrification rurale dans les Bouches-du-Rhône va vous être également soumis, s'il ne l'a pas été déjà. Des crédits insuffisants ont été jusqu'à présent consentis à notre département compte tenu de ceux accordés aux autres. Ils ne répondent pas à nos besoins.

Les habitants des Bouches-du-Rhône sont pénalisés pour avoir réalisé, plus rapidement que d'autres, les travaux d'électrification avant la guerre. Or il faut, aujourd'hui, renforcer les réseaux anciens. Il reste aussi à électrifier de nombreux écarts ruraux. C'est à cette tâche que devraient être affectés par priorité les crédits de votre ministère et nous ne devons pas voir d'autres départements, beaucoup moins peuplés, obtenir des crédits plus importants.

Je revlendrai, en terminant, du particulier au général.

Nous comptons sur vous, monsieur le ministre, pour transformer, comme vous nous l'avez promis, des structures vieillies,

pour modifier également les méthodes. Nous comptons sur vous pour que les agriculteurs n'aient plus cette impression, qui les a rendus parfois violemment revendicatifs, d'être des Français de seconde zone.

Votre premier contact avec notre Assemblée se fait dans de curieuses conditions.

M. Raymond Schmittlein. Excellentes! (Rires.)

M. René Hostache. Ceux qui avaient réclamé le plus fort cette session, mais qui ont quitté l'hémicycle, savaient très bien qu'aucun vote ne pouvait intervenir immédiatement, sans préjudice, même, des obstacles juridiques soulevés par le Gouvernement, puisqu'un texte ne peut être voté en séance sans un examen préalable des commissions, examen qui dure généralement plusieurs semaines. (Applaudissements.)

Comme notre président de groupe l'a dit hier, l'absence de ces collègues manifeste des arrière-pensées politiques. Nous avons, quant à nous, le désir de défendre les justes revendications des agriculteurs.

Vos déclarations, celles que fera M. le Premier ministre, je l'espère, dans quelques instants, me font penser que notre présence n'est pas seulement une marque de courtoisie à votre égard, mais qu'elle sera également utile à nos mandants. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Taittinger. (Applaudissements.)

M. Jean Taittinger. Monsieur le ministre, je n'ai pas l'habitude de monter à la tribune au cours d'un débat agricole. C'est même la première fois que je le fais.

Je saisis, en effet, cette occasion extrêmement rare d'un débat sans vote pour intervenir. Si les votes avaient permis de résoudre les problèmes de l'agriculture française, il y a longtemps que cette branche de l'activité française ne connaîtrait plus de problèmes. (Applaudissements.)

M. Michel Habib-Deloncle. Très bien!

M. Jean Taittinger. Je suis monté à cette tribune parce que, monsieur le ministre, je me suis senti deux points communs avec vous. Le premier, c'est que vous n'êtes pas vous-même cultivateur. Le deuxième, c'est que vous vous intéressez quand même aux problèmes agricoles, et vous en avez administré la preuve. Je le sais d'autant mieux que j'habite un département voisin de celui que vous connaissez bien et que j'ai suivi, depuis de nombreuses années, les efforts que vous avez faits en matière d'aménagement du territoire et à la tête de la société pour le défrichement des terres incultes de l'Est.

J'administre une ville de cent mille habitants, dont la prospérité dépend étroitement de la prospérité agricole. J'en ai conclu depuis longtemps que la prospérité de mon pays dépend aussi, étroitement, de la prospérité de l'agriculture française. Je ne pense pas que ce sont de longs discours qui l'aideront dans l'immense révolution qu'elle vit en ce moment et qui est due à ce qu'un jour on a remplacé le cheval par le tracteur. Ce jour-là, l'agriculture s'est engagée à changer de visage.

Pour l'aider à changer de visage, la solution de nombre de problèmes s'impose et s'imposait d'ailleurs depuis longtemps. Ces problèmes, on ne les a jamais abordés d'une manière suffisamment sérieuse parce que, dans cette Assemblée comme dans beaucoup d'autres, ce sont souvent les démagogues qui parlent le plus fort et le plus facilement. Il semble, pour une fois, qu'ils soient presque tous absents aujourd'hui. (Applaudissements.)

J'appartiens à cette génération de Français — et je m'efforcerais d'y appartenir le plus longtemps possible — qui n'aime guère parler mais qui est prête à offrir son travail, à collaborer avec le Gouvernement, pour que, le jour où ses membres quitteront le banc des ministres, ils puissent se dire en toute conscience que la France va mieux que lorsqu'ils s'y sont assis pour la première fois.

Je suis prêt, monsieur le ministre, à vous aider, à travailler avec vous et à parler un langage sérieux, d'autant plus sérieux que la Marne me donne l'exemple. C'est un département agricole où l'on ne parle pas beaucoup mais où l'on travaille. Je le cite en exemple et je souhaite de tout mon cœur que tous les départements français à vocation agricole lui ressemblent un

jour, et le plus tôt possible. C'est un pays de grande culture, de culture industrielle, qui produit de la betterave, du blé, du vin, les produits agricoles français essentiels. Les Marnais ont travaillé dans des conditions souvent difficiles. En 1914-1918, la Marne était sinistrée agricole à 100 p. 100. Les communes ont été remembrées deux, trois et souvent quatre fois et ce n'est pas fini. Les Marnais savent que ce n'est pas en se plaignant qu'on améliore son sort mais en s'instruisant et en travaillant. En fait, c'est bien là que le Gouvernement peut et doit aider l'agriculture française. Il y a trop de bras dans l'agriculture, c'est évident, et ce n'est pas en maintenant de force des cultivateurs à la terre qu'on les rendra plus heureux mais bien plutôt en permettant à certains d'entre eux de se reclasser dans d'autres activités et en dispensant aux autres un enseignement agricole dont on a parlé pendant des décennies et qui commence seulement à devenir une réalité.

Pourtant, un tel enseignement est extrêmement important. Une exploitation agricole représente des millions, pour ne pas dire des dizaines de millions d'investissements, et il est normal, et même nécessaire, qu'un agriculteur sache faire un calcul d'amortissement, de rentabilité. Or, quels diplômés réclame-t-on aux jeunes agriculteurs placés à la tête de telles exploitations ? Même pas le certificat d'études, et souvent le seul enseignement qu'ils ont reçu est celui que leur a donné leur père, alors que la vérité de leur père n'est pas forcément la leur.

Des problèmes humains se posent également en matière agricole. L'assurance sociale agricole a été créée, il reste à la parfaire. La législation en matière d'accidents du travail doit être à parité avec la législation qui existe pour l'industrie. Le rachat des cotisations pour la retraite vielleuse facilitera le départ de certains cultivateurs âgés qui prennent actuellement la place de jeunes qui sont impatientes. En matière de législation financière, il convient de retenir l'aide à la reconversion des exploitations périmées, le prêt aux jeunes cultivateurs, souvent réclamé à cor et à cri par des gens qui par ailleurs empêchent les jeunes cultivateurs d'accéder à la propriété, et qui doit être pour le moins doublé.

Un certain nombre de mesures saines ne coûteraient pas cher. Et, même si elles coûtaient cher, ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, qu'en ce moment, il est important de ressouder à l'autorité du chef de l'Etat la grande masse des Français ?

Quelques centaines de milliards ne représentent pas grand-chose à côté de cette cohésion qui serait nécessaire pour permettre au chef de l'Etat de résoudre non seulement le problème de l'agriculture mais d'autres problèmes bien plus graves encore, comme celui de l'Algérie.

Monsieur le ministre, j'ai aimé votre discours. Il était précis, sérieux. Il nous a annoncé des mesures précises.

Sachez que dans cette Assemblée, quoi qu'il arrive, il y a des gens qui sont décidés à vous aider, même si c'est difficile. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. le ministre de l'agriculture. A la fin de ce débat et avant que M. le Premier ministre ne prenne la parole, je voudrais répondre à la fois — les autres m'excuseront — à celui qui fut mon maître et à celui qui est mon cadet.

Le premier m'a reproché, en termes parfois aimables, parfois sévères, où j'ai retrouvé sa manière — qui fut si féconde pour moi — de n'avoir pas apporté dans ce débat cette substantifique moelle qu'il croyait possible d'y trouver ce soir.

Pourtant, qu'il veuille bien considérer, non point les promesses faites, mais les mesures que j'ai annoncées devant vous tant dans le domaine des structures que dans le domaine social et enfin dans le domaine économique.

Je sais que certains exigent davantage et que la tension atelint, dans certaines régions, cet état limite à partir duquel l'on peut redouter l'événement. Mais je ne crois pas qu'il soit possible de considérer sans quelque étonnement l'œuvre qui a été accomplie. Je le dis d'autant plus librement que je n'en suis ni l'auteur, ni l'acteur, ni le complice ; j'en suis en quelque mesure le bénéficiaire.

Je demande des délais, non point pour retarder l'exécution des engagements, mais parce que je pense qu'il n'est pas possible, dans l'improvisation et sous la tension, de résoudre certains des problèmes fondamentaux.

Je voudrais — et tel a été le sens de l'appel par lequel j'ai terminé mon intervention — que les parlementaires veuillent bien considérer ce qui a été fait, et le proclamer à la face du pays. Ils devront dans quelques mois donner leur sentiment sur le plan d'équipement et de modernisation. Il faudra alors faire la somme de tout ce que l'on désire donner aux agriculteurs et aux autres et mettre en face ce que représentent les possibilités de contribution de la nation à l'effort collectif.

A la vérité, l'une des raisons pour lesquelles M. le Premier ministre avait souhaité que ce débat fût retardé, c'est qu'il préférerait qu'il intervint après qu'une vue générale fut prise des problèmes économiques dans leur ensemble. Je voudrais que chacun d'entre nous, au gré de sa responsabilité, se tourne vers les agriculteurs pour leur dire : un ensemble considérable de mesures est intervenu en faveur de l'agriculture, des mesures interviennent jour après jour en faveur d'une agriculture dans la mesure même où elle tend à se rénover. Pour définir une politique sur la base de la loi d'orientation, il faut maintenant à la fois des délais et une certaine sérénité, car sous la pression l'on ne peut pas définir justement les orientations fondamentales d'une politique à long terme.

Ce n'est pas une manière de refuser, puisque déjà tant de choses sont faites. C'est une manière de dire que le moment est venu de la sérénité et du travail de réflexion et de prospective.

Me tournant ensuite vers mon cadet, je voudrais lui dire combien j'ai été ému par son propos et combien je sais qu'il est une génération d'hommes, à laquelle j'appartiens — encore que je sois sur les franges — qui donnent au combat politique, à la fonction publique, à la mission de chacun dans la vie nationale, une signification renouvelée.

Je ne sais si mes déclarations méritent quelque hommage littéraire. Ce qui importe, c'est que je les ai faites comme membre d'une équipe responsable.

Nous nous battons pour réaliser la politique que nous avons définie, nous nous battons contre la fatalité qui pèse sur toute action humaine car, en définitive, il n'est point d'action qui ne s'enlise dans le quotidien, nous nous battons contre la faiblesse des structures d'un ministère dont les qualités sont immenses mais dont l'équipement est insuffisant, nous nous battons contre les impatiences, nous nous battons contre nos propres impatiences parce que, en définitive, nous savons qu'il est derrière nous une génération qui est d'autant plus exigeante qu'elle ne veut pas être seulement une héritière mais la fondatrice d'une civilisation agricole nouvelle. (Applaudissements.)

M. le président. Pour répondre à M. le ministre de l'agriculture, la parole est à M. Comte-Offenbach.

M. Pierre Comte-Offenbach. Je vous ai laissé aller au terme de votre propos, monsieur le ministre, et je ne s'rais pas intervenu si je n'y avais trouvé une lacune. Mes mains ont à peine cessé de vous applaudir, témoignage du prix que j'ai, avec tous mes collègues, attaché à vos déclarations. Néanmoins, si je reconnais que vous avez, avec un rare bonheur, mis en évidence le caractère indispensable de la stabilisation — c'est votre mot — du revenu agricole et d'un parallélisme entre les prix agricoles et les autres prix, je dois dire que vous n'avez pas pour autant mis en valeur la nécessité impérieuse d'un rajustement des prix agricoles par rapport aux prix des produits industriels, et c'est là-dessus que j'insiste avec toute la force de ma conviction.

Ne consacrez pas l'état de choses actuel ! Tout en manifestant, avec une grande autorité, un talent indiscutable que nous vous reconnaissons dès à présent, vous partiriez d'une base qui est actuellement une base injuste. (Applaudissements.)

Entendez-moi. Le monde paysan, très épris de justice, a pâti d'une injustice pendant de très longues années. On lui a fait une promesse qui n'a jamais été tenue, à savoir qu'il retrouverait une situation normale par rapport à certaines catégories de citoyens qui jouissent d'un sort plus favorable parce que ceux qui se sont occupés d'eux ont obtenu des succès que d'autres n'ont pas obtenus pour les agriculteurs.

Il était entendu que l'on relèverait le niveau de vie des paysans et que le prix des produits industriels indispensables à l'agriculture, notamment, serait ramené avec une grande régularité et par paliers au niveau qui correspondait à l'équilibre dont je vous parlais il y a un instant. C'était là une mesure sage et les paysans n'en demandaient pas plus.

Monsieur le ministre, dites que vous rajusterez les prix agricoles et les prix industriels; ne vous bornez pas seulement à déclarer que vous vous emploierez, sans doute nécessairement mais d'une manière insuffisante, à stabiliser et à obtenir un parallélisme.

Voilà ce que les paysans vous demandent. Je suis convaincu, monsieur le ministre, que vous entendrez mon propos. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements.*)

M. Michel Debré, Premier ministre. Soyez remerciés, messieurs les députés, d'être nombreux ce soir.

Oui, je le sais, il y a autour de vous des bancs vides; j'en reparlerai tout à l'heure.

Peu importe! Chacun suit son chemin; chacun suit ce qu'il croit être ou ce qu'il appelle sa vérité. Notre vérité à nous, nous met ce soir face à face. C'est pourquoi, après M. le ministre de l'agriculture et bien que ses propos eussent pu parfaitement clore ce débat, sans être long, je serai devant vous véridique.

Notre France a été, est et doit demeurer un pays agricole. Mais ces mots n'ont plus aujourd'hui et n'auront plus demain le même sens qu'hier.

Hier encore, la France, pays agricole, c'était en vérité plusieurs agricultures: une certaine agriculture qui acceptait la concurrence sur un marché étendu, une autre agriculture qui se réservait un marché local, et une très forte agriculture qui vivait en circuit fermé.

Aujourd'hui, il n'y a plus qu'une seule agriculture, celle qui vit du marché national et qui même, comme nous le verrons tout à l'heure, doit, pour vivre, dépasser le marché national et devenir une activité économique concurrentielle hors des frontières.

Cette évolution profonde, tout y pousse, non seulement l'évolution technique, mais aussi l'évolution sociale et, comme certains d'entre vous l'ont dit, l'évolution de l'idée que le paysan et la paysanne d'aujourd'hui se font de ce que doit être une vie d'homme et de femme à la campagne. D'où une obligation fondamentale, qui n'existait pas il y a cinquante ans, qui existait à peine il y a vingt-cinq ans: désormais, l'agriculture doit rapporter.

Par suite de cette obligation surgissent brusquement devant nous des problèmes qui étaient largement inconnus des générations antérieures: problèmes de prix de revient, problèmes de vente et aussi problème des relations étroites avec l'industrie.

Si la France est un pays agricole, si l'agriculture doit demeurer une des sources de prospérité de notre pays, il faut en même temps que la France s'industrialise, car il faut à la fois des possibilités d'emploi pour des jeunes devenus trop nombreux pour le travail à la terre et des possibilités de consommation, et enfin parce que — l'exemple le montre — c'est dans les pays à forte industrie que l'agriculture est prospère.

Cette évolution exige l'aide de l'Etat: aide financière, aide économique, aide administrative, aide sociale. Mais ce qui est important, ce qui a marqué votre action, plus que l'action des années précédentes, alors qu'il est vrai beaucoup avait été fait pour l'agriculture, c'est que cette aide financière, économique, administrative, sociale, dont vous avez donné aux pouvoirs publics les moyens, est tout entière orientée vers la nécessaire transformation de l'agriculture. Je ne veux pas dire, et je ne dirai jamais, que rien n'a été fait dans les années antérieures. Je ne peux pas dire et je ne dirai jamais que rien ne pourrait être fait en plus de ce que nous avons fait. Mais ce que nous avons fait, ce que vous avez fait, ce que nous allons continuer de faire, c'est orienter l'action de l'Etat comme cela n'avait jamais été réalisé à pareille échelle pour que tout l'effort entrepris ait pour effet, non pas de laisser les choses en l'état, ce qui serait la condamnation d'un trop grand nombre d'agriculteurs et de l'agriculture même, mais de faire en sorte qu'une transformation nécessaire et fondamentale soit entreprise et menée à bien.

Je vais vous résumer rapidement à quoi nous nous sommes attaqués, à quoi nous nous attaquons, à quoi le ministre de l'agriculture va s'attaquer, poursuivant l'œuvre des années antérieures. Je vous dirai, en même temps, car cela doit être dit pour répondre à certaines campagnes, à quel point depuis quel-

ques années, plus que dans les années antérieures, vous avez, pour aider à cette transformation, commencé ce qu'il est convenu d'appeler un transfert de revenus pour permettre à l'agriculture de passer la difficile période transitoire qu'elle traverse aujourd'hui.

A quoi nous sommes-nous attaqués, à quoi continuons-nous à nous attaquer plus que par le passé? Aux problèmes essentiels qui sont les problèmes de structure, les problèmes d'enseignement, les problèmes de commercialisation, les problèmes sociaux et les problèmes d'expansion économique extérieure.

Nous nous sommes attaqués, vous vous êtes attaqués aux problèmes de structure. Sachez — il n'y a pas de pudeur à le cacher — qu'il est indispensable pour l'agriculture de demain que le nombre de ses exploitants soit moins nombreux qu'il n'était et qu'il n'est encore. L'agriculture française, par le simple fait qu'aujourd'hui un producteur fait beaucoup plus que son père et beaucoup plus que son grand-père sur la même surface de terre et qu'en même temps, à juste titre, il exige un niveau de vie bien plus élevé, crée un problème. Désormais, la dimension des exploitations, dans beaucoup de régions françaises, doit être beaucoup plus grande que ce qu'elle est présentement.

Il faut permettre cette réforme de structure sans révolution sociale et il faut en même temps offrir des emplois annexes et connexes à l'agriculture, ou des emplois industriels, à une jeunesse qui doit rester approximativement dans la région où elle se trouve mais qui ne pourra pas, si elle veut maintenir et développer son revenu, suivre une vie qu'il n'est désormais plus possible de suivre en aussi grand nombre. (*Applaudissements.*)

Un des articles les plus importants que vous avez votés, l'article 7 de la loi d'orientation, celui qui va servir de support aux textes que vous allez voter sur le droit de préemption des sociétés d'aménagement foncier, fait obligation aux pouvoirs publics — et aussi d'ailleurs aux organisations professionnelles par les consultations préalables — de définir par région l'exploitation minimum rentable.

Il n'y a pas de calcul de revenus paysans, ni calcul d'une agriculture prospère pour demain sans cet effort. Ce n'est pas démagogique et vous entendrez peu de gens en parler sur les tréteaux des réunions électorales, mais tout est là et c'est une des actions les plus difficiles mais des plus importantes.

En même temps, les sociétés d'aménagement foncier, les sociétés civiles d'exploitation, ces sociétés que vous avez permis de constituer, et ce que l'administration maintenant doit aider à naître permettront une réforme de structure indispensable année après année. Il faut que la terre française remembrée, il faut que le système foncier refait en l'espace d'une génération donne au développement technique et aux exigences sociales de l'agriculture des possibilités qu'elle n'avait pas et qu'elle commence seulement à avoir aujourd'hui.

Le deuxième point de notre effort — et il est capital — c'est la commercialisation.

Le paysan d'hier, le paysan d'aujourd'hui, pour une trop grande part, se considère comme un producteur. Parce qu'il a besoin de gagner de l'argent, parce que l'agriculture doit être rentable, le paysan d'aujourd'hui doit être commerçant au même titre que producteur. Si l'on ne facilite pas l'orientation vers le complément de ce métier, il n'y aura pas de bonne agriculture demain.

L'organisation des marchés, qui commence et qui se développe est une chose essentielle. Si nous vous avons demandé des crédits, si l'administration de l'agriculture se met au travail pour créer un réseau moderne d'abattoirs, pour créer vingt-cinq marchés d'intérêt national, pour aider à la création de marchés d'intérêt local, c'est afin de permettre, par cette infrastructure nouvelle ou complètement renouvelée, une commercialisation des produits essentiels.

En attendant — et pour stabiliser les cours — la réorganisation du F. O. R. M. A., la création ou la modernisation de sociétés d'intervention permettent d'aider à cette commercialisation des produits agricoles. Mais, encore une fois, ce n'est pas l'Etat ni le F. O. R. M. A. qui peut tout faire, c'est l'organisation du commerce liée au développement de la production qui est une des réformes de structure indispensables et que les textes nouveaux vont permettre de développer.

Votre collègue M. Taittinger, tout à l'heure, et d'autres avant lui ont mis l'accent sur le troisième point qui est celui de l'enseignement. Vous m'en avez souvent entendu parler tel lors- que je défendais la loi.

Là aussi, le paysan d'aujourd'hui et celui de demain diffèrent beaucoup du paysan d'hier et encore plus de celui d'avant-hier. Aujourd'hui, l'agriculture ne se contente pas des traditions héritées des générations antérieures. Elle est un véritable métier. Quand on regarde les pays prospères d'Europe, on s'aperçoit que l'une des bases de leur prospérité c'est non seulement l'enseignement technique agricole donné aux jeunes enfants, mais c'est aussi une sorte d'éducation permanente qui fait du paysan un personnage qui, année après année, connaît les développements techniques de son métier et peut en profiter.

La loi sur l'enseignement agricole est la loi fondamentale. Qu'il s'agisse d'orienter différemment les dernières années de scolarité dans les écoles communales, qu'il s'agisse de créer des lycées et collèges agricoles, qu'il s'agisse de créer par un enseignement supérieur renouvelé la possibilité de l'éducation permanente, tout ce qui était possible, tout ce qui est en quelque sorte potentiel va permettre, en quelques années, de donner à la France pour le jeune paysan un réseau d'éducation technique dont le moins qu'on puisse dire est qu'il manquait terriblement depuis longtemps et que personne n'avait encore osé le réaliser. (Applaudissements.)

La quatrième réforme, qui est encore à ses débuts, est celle qui va permettre à l'agriculture française d'exporter. Elle ne fait que commencer parce que cette agriculture, jusqu'à nouvel ordre, n'était pas constamment excédentaire et parce qu'il n'y avait pas, pour beaucoup de produits issus de notre sol, d'autre débouché pour les producteurs que le marché local ou le marché national. Désormais — et chaque année en apportera un témoignage supplémentaire — il n'y aura de bonnes productions de fruits, de viande, de lait, que dans la mesure où ces produits pourront être achetés par l'étranger et feront de la France un pays régulièrement exportateur.

Si, depuis quelques mois, héritiers du traité que vous savez, nous mettons l'accent sur le fait que la deuxième étape du Marché commun ne sera acceptée par nous que dans la mesure où ce qui est, jusqu'à présent, lettre morte deviendra une réalité, c'est-à-dire où, à l'intérieur de ce qu'on appelle l'entité européenne, il y aura priorité pour des produits d'une qualité telle, grâce à la transformation de notre agriculture, qu'elle leur permettra d'être concurrentiels, si donc nous prenons cette position, c'est parce que nous savons que l'agriculture de demain, si elle veut avoir le revenu qu'elle souhaite, devra avoir des débouchés. Or, c'est à l'Etat de lui permettre de les avoir, en même temps, d'ailleurs — j'y reviendrai — que ce sera aux agriculteurs de s'organiser pour pouvoir profiter des possibilités que l'Etat leur aura ainsi données.

Réforme de structure, commercialisation des produits, enseignement, politique extérieure d'expansion : ce sont quatre points essentiels. L'œuvre des deux dernières années a été, en ce domaine, législativement considérable. Elle est la base de l'action de l'administration.

Il faut y ajouter le problème social. Je n'y reviendrai pas longuement, puisque nous avons déjà eu souvent l'occasion d'en parler.

La législation sociale agricole est une législation importante qui date de plusieurs années. Elle contenait une lacune, celle de l'assurance maladie. Vous l'avez comblée et, désormais, comme le disait tout à l'heure M. le député Rivain, cette assurance maladie devient une réalité dans nos campagnes et y apporte un progrès qui sera encore accru par les dispositions dont vous a parlé, il y a quelques instants, M. le ministre de l'agriculture. J'ajoute que les mesures prises en ce qui concerne l'amélioration de la retraite sont également importantes du point de vue social.

Je n'en dirai pas plus. Je pourrais, reprenant les propos de M. Valabrègue, évoquer ce qui a été fait pour le vin. Je pourrais, revenant sur ce que vous a déclaré le ministre de l'agriculture, vous dire ce que nous ferons demain pour le lait. Ce sont là des mesures de détail. Mais si l'on veut situer le problème agricole à son juste niveau, il convient de l'exposer comme je viens de le faire. Pas d'agriculture française, pas d'amis de l'agriculture, pas de soutien de l'agriculture, pas de volonté d'aider l'agriculture, si l'on ne met pas l'accent sur sa transformation nécessaire, qu'il s'agisse des structures, de la commercialisation, de l'enseignement ou des possibilités d'expansion.

Mais nous sommes-nous contents de faire cela ? En réponse à certaines inquiétudes que je crois excessives et à certains chiffres que je ne crois pas toujours exacts, je voudrais rapidement montrer l'effort qui a été fait et qui devait nécessairement être fait pour le revenu agricole et, en particulier, ce que le budget comporte pour ce qu'il est convenu d'appeler des transferts de revenus.

Savez-vous — je vais citer certains chiffres que vous reprendrez, je le souhaite beaucoup, au *Journal officiel* — ce que représente l'effort budgétaire au cours des dernières années ?

Depuis 1958, en anciens francs, l'évolution des crédits de paiement a été la suivante : au budget de 1958 figurait, pour l'agriculture, une somme de 201 milliards de crédits de paiement. Ce chiffre est passé à 215 milliards en 1959, à 246 milliards en 1960, à 298 milliards en 1961. En 1962, par le développement du F. O. R. M. A., il atteindra plus de 529 milliards d'anciens francs. Ainsi, en moins de quatre ans, le budget de l'Etat a plus que doublé les sommes affectées à l'agriculture.

Pour le seul budget de reconstruction et d'équipement, aux 50 milliards qui étaient inscrits en 1957 correspondront, en 1962, 100 milliards, c'est-à-dire exactement le double. Ce chiffre ne représente d'ailleurs pas la totalité de l'effort consenti en faveur de l'agriculture, car il faut également considérer le budget annexe des prestations sociales agricoles.

Le total des dépenses de ce budget qui s'élevait à 1.606 millions de nouveaux francs en 1959 est passé à 2.884 millions de nouveaux francs en 1960, à 3.189 millions de nouveaux francs en 1961 et il dépassera 4 milliards de nouveaux francs en 1962.

Sans doute, la part des agriculteurs est-elle passée de 262 millions de nouveaux francs en 1959 à 1.300 millions en 1962. Mais la part directe de l'Etat est passée de l'ordre de 839 millions de nouveaux francs à 2.150 millions en moins de quatre ans.

Dans ces conditions, ce que l'on appelle le transfert de revenus, c'est-à-dire l'effort du budget de la nation pour l'équipement, pour les interventions économiques et pour les dépenses sociales, ne se compare à aucun effort fait au cours des années précédentes. Il représente, avant même qu'on ne la réclame sur les routes, la politique de transfert de revenus, politique qui ne peut pas être éternelle, mais qui est nécessaire pendant la période où l'agriculture se transforme. (Applaudissements.)

On nous dit beaucoup que le revenu du monde agricole a diminué. Examinez les chiffres de l'Institut national de la statistique et ceux des caisses de crédit agricole. Ceux que je vais citer ne sont nullement démagogiques ni populaires. Vous n'entendez personne les citer en réunion publique, et pourtant ils sont là.

Le dernier rapport de l'Institut national de la statistique conclut que, sans doute, le revenu de l'agriculture a progressé moins vite que les prix et que le niveau de vie de la ville entre la campagne 1957-1958 et la campagne 1958-1959, mais, dans ce même rapport, on constate une progression régulière depuis 1958, qui atteint 8 p. 100 pour la campagne 1959-1960 et près de 9 p. 100 pour la campagne actuelle. Il est évident que ce chiffre global ne peut s'appliquer à chaque région et qu'il est des départements plus prospères que les autres, mais, dans l'ensemble, le revenu moyen agricole de la France, après une période de crise, depuis deux ans commence à remonter. La preuve en est donnée par le fait que la progression des dépôts à vue dans les caisses de crédit agricole, qui n'avait été que de 10 p. 100 en 1958, taux tout proche de celui de la dépréciation monétaire, a atteint 25 p. 100 en 1959 et que depuis le début de l'année le rythme est plus élevé encore. De même, les achats de matériel agricole qui avaient fortement diminué ont brusquement repris d'une façon très importante au début de cette année.

Je ne veux pas dire qu'il n'y ait pas des progrès à accomplir ; je ne veux pas cacher les disparités qui existent entre certaines régions plus aisément prospères que d'autres ; je ne veux pas cacher que les agriculteurs qui vivent à côté des grands centres industriels ou qui possèdent déjà des exploitations techniquement rentables ne soient dans une bien meilleure situation que ceux d'une partie des départements de la France que vous connaissez. Mais l'effort qui a été accompli pour l'intervention économique et pour l'amélioration sociale, en même temps que la transformation dont l'agriculture elle-même est le théâtre, a montré et montre que le revenu agricole est en train de remonter, après avoir connu une période difficile.

Je sais que tout cela ne se dit point publiquement, mais je sais que tout cela est vrai.

Dans quelques mois, regardant derrière vous, vous pourrez constater deux choses : d'abord que vous aurez été les initiateurs d'une législation à beaucoup d'égards révolutionnaire ; d'autre part, que l'action des pouvoirs publics, c'est-à-dire en grande partie la vôtre, aura servi à améliorer progressivement le revenu paysan.

Des problèmes subsistent, nombreux : qu'il s'agisse de reprendre la politique des prix d'objectif, qu'il s'agisse, produit par produit, d'assurer les améliorations indispensables ou qu'il s'agisse —

et c'est peut-être une des tâches les plus importantes du nouveau ministre — de faire que l'administration de l'agriculture, à Paris comme dans les départements soit une administration renouvelée, apte à entraîner le monde agricole dans cette voie nouvelle. Tout cela, nous le savons. Mais entre la difficulté de ces problèmes et les agitations politiques qui se servent de ces problèmes, il faut savoir mesurer ce qui est désintéressement et ce qui est passion partisane. (*Applaudissements.*)

Ceux qui n'ont point voulu nous entendre, iront-ils demain sur les routes, croyant ainsi satisfaire l'électeur futur ? Au-delà, les dirigeants professionnels — ou du moins certains d'entre eux — continueront-ils leur œuvre de fronde permanente ?

Et tout ce qui, en France, est prêt à souhaiter un pouvoir faible ou chancelant souhaitera-t-il cette fronde pour se satisfaire d'échecs qui, demain, leur permettraient de triompher là où ils échouent aujourd'hui ?

Ce que je puis dire, c'est qu'il est dangereux, du point de vue national, de se servir des problèmes paysans qui restent encore à résoudre pour déclencher, non seulement contre les institutions mais, j'ose le dire, contre l'intérêt national, une campagne permanente d'agitation et de désordre. (*Très bien ! — Applaudissements.*)

Il est facile de rechercher la popularité à l'image du cardinal de Retz. Il est plus difficile d'accepter l'impopularité. Mais, si le Gouvernement, les ministres et, le cas échéant, les parlementaires l'acceptent provisoirement, n'en doutez pas, l'histoire sera sévère pour ceux qui, se préoccupant peut-être de quelques problèmes paysans mais voulant surtout une action politique, ont jeté depuis quelques mois et continuent encore à jeter du sel sur les blessures et croient qu'ils résoudront les grands problèmes de l'évolution agricole en barrant les routes ou en provoquant le désordre dans le fonctionnement parlementaire. La profession agricole a une autre tâche à remplir, une très grande tâche.

Le paysan d'hier et, pour une bonne part, le paysan d'aujourd'hui sont encore trop individualistes. Une partie de ces réformes exige que les paysans se groupent, qu'ils acceptent de créer, après le magnifique mouvement coopératif du début du siècle, un autre mouvement d'organisation collective que représentent ces sociétés d'aménagement foncier, ces sociétés civiles de production, ces groupements de producteurs dont le ministre de l'agriculture vous parlera encore lors de votre session ordinaire.

La profession et ses dirigeants devraient être — c'est leur première obligation — les tuteurs de cette organisation collective de l'agriculture en régime libéral.

Le maintien des exploitations familiales avec des dimensions rentables, région par région, mais en même temps la participation des exploitants à toute une série de groupements collectifs, c'est là que réside la tâche fondamentale de ceux qui se veulent professionnellement les défenseurs de l'agriculture.

Cette tâche patiente, accomplie région par région, produit par produit, ne recueille sans doute pas immédiatement des applaudissements ; mais, au bout de quelques années, sera recueilli à coup sûr le fruit d'un travail qui doit permettre la rénovation de notre agriculture et dans le meilleur sens de l'intérêt national.

La bonne conclusion à ce débat, c'est sans doute votre collègue Taittinger qui l'a donnée, et M. le ministre de l'agriculture a repris son propos à juste titre.

Département par département, il faut remembrer, améliorer les circuits commerciaux, mieux dispenser l'enseignement. Au-delà des départements, fonctionnaires, hommes politiques et professionnels doivent s'accorder pour faire de l'agriculture française cette grande agriculture de demain qui procurera à chacun le revenu qu'il mérite et à la nation le bénéfice de son expansion.

C'est à cette œuvre que nous travaillons à tout instant, qu'il s'agisse de déterminer le prix d'un produit pour une campagne ou de vous proposer des modifications au régime successoral : petites mesures quotidiennes ou grandes dispositions, tout s'explique dans cet effort de rénovation à laquelle s'attachent, en fin de compte, ceux qui, en dehors des cris, des manifestations et des agitations partisans, pensent à la fois à l'agriculture et à l'intérêt national. (*A gauche et au centre, MM. les députés se lèvent et applaudissent longuement.*)

M. le président. Le débat est clos.

— 3 —

COMMUNICATION DE M. LE PRESIDENT

M. le président. L'ordre du jour est épuisé.

Je rappelle que, saisi d'une motion de censure au cours de la séance d'hier, j'ai décidé de consulter le Conseil constitutionnel sur sa recevabilité.

Il est bien entendu que, si cette recevabilité était admise, je convoquerais l'Assemblée pour la discussion de cette motion dont le texte vous aura été notifié quarante-huit heures avant la réunion.

Par ailleurs, je tiens à rappeler que la décision prise le 12 juillet dernier demeure valable et que, dans les mêmes conditions que celles qui ont abouti à la présente réunion, je convoquerais l'Assemblée, si les circonstances l'exigent, avant la date fixée pour la première session ordinaire, soit le 3 octobre prochain.

— 4 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

M. le président. J'ai reçu de M. Chandernagor et plusieurs de ses collègues une proposition de loi constitutionnelle tendant à compléter l'article 38 de la Constitution.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 1430, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt heures trente-cinq minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
(Application des articles 133 à 138 du règlement.)

QUESTION ORALE AVEC DEBAT

11675. — 13 septembre 1961. — M. Paul Coste-Floret demande à M. le ministre de l'agriculture quelle politique viticole il entend suivre pour la campagne 1961-1962.

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

11665. — 13 septembre 1961. — M. Jallion expose à M. le Premier ministre que le nombre de personnes âgées de soixante-quinze ans et davantage, qui perçoivent le minimum, soit 65.800 francs de pension + 52.000 francs d'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité, soit au total 117.800 francs par an, est de 1.100.000 ; que le nombre de personnes âgées de moins de soixante-quinze ans et percevant le minimum, soit 65.800 francs de pension + 42.800 francs d'allocation supplémentaire du fonds national de solidarité, soit au total 108.600 francs par an, est de : vieux travailleurs salariés, 1.500.000 ; aveugles et grands infirmes de l'aide sociale, 200.000 ; invalides de la sécurité sociale, 50.000 ; soit, au total, 1.750.000. Il existe donc 2.850.000 citoyens français qui vivent actuellement avec une moyenne de 300 francs par jour. Il demande si le Gouvernement, qui reconnaît qu'un citoyen doit percevoir au moins le salaire minimum interprofessionnel garanti pour faire face aux exigences minima qu'impose une vie digne, n'envisage pas de prendre rapidement des mesures afin d'améliorer de façon sensible la situation précaire d'un grand nombre de nos vieux de France et d'adoucir leur vieillesse laborieuse. Pour ce faire, le Gouvernement n'envisage-t-il pas d'inscrire au budget 1962 les sommes nécessaires.

11678. — 13 septembre 1961. — M. Meck demande à M. le Premier ministre de lui indiquer les raisons pour lesquelles, dans la liste des opérations d'économie à réaliser en application de l'article 3 de la loi de finances pour 1961, publiée au Journal officiel du 12 septembre, figure l'indemnité pour difficultés administratives. Cette indemnité est accordée aux agents des services publics des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Elle ne constitue plus qu'une infime partie de l'indemnité compensatrice qui avait été servie entre les deux guerres en raison des difficultés inhérentes à la qualité des régimes et des langues. Ce serait une injustice criante que de vouloir diminuer davantage le montant de cette indemnité.

QUESTIONS ECRITES

Art. 138 du règlement :

« Les questions écrites... ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.

« Les réponses des ministres doivent être publiées dans le mois suivant la publication des questions. Ce délai ne comporte aucune interruption. Dans ce délai, les ministres ont toutefois la faculté soit de déclarer par écrit que l'intérêt public ne leur permet pas de répondre, soit, à titre exceptionnel, de demander, pour rassembler les éléments de leur réponse, un délai supplémentaire qui ne peut excéder un mois. Lorsqu'une question écrite n'a pas obtenu de réponse dans les délais susvisés, son auteur est invité par le président de l'Assemblée à lui faire connaître s'il entend ou non la convertir en question orale. Dans la négative, le ministre compétent dispose d'un délai supplémentaire d'un mois. »

11666. — 13 septembre 1961. — M. Commenay rappelle à M. le Premier ministre ses déclarations du 5 juillet 1961, au Sénat, selon lesquelles le Sahara était une terre d'invention, de découverte et de souveraineté française. Il précisait ensuite qu'il n'y aurait pas de possibilité d'aboutir à une coopération dans cette région si l'on mettait la discussion sur le terrain de la souveraineté. Or, dans sa déclaration du 5 septembre dernier, le chef de l'Etat a émis un opinion très différente affirmant que le Sahara devait faire partie du futur Etat algérien, que la question de la souveraineté française n'avait plus à être considérée sinon en guise de slogan ou de panneau et qu'il ne s'agissait plus que d'y sauvegarder, à titre provisoire, certains intérêts stratégiques et pétroliers. En présence de thèses aussi dissemblables, il lui demande de lui faire connaître l'exacte politique qu'il détermine et conduit en matière saharienne et, le cas échéant, les raisons du changement intervenu dans un laps de temps aussi bref.

11667. — 13 septembre 1961. — M. Darchicourt demande à M. le ministre des anciens combattants, s'il est exact : 1° que le Gouvernement prépare actuellement un nouveau statut du personnel du S. E. I. T. A. ; 2° que les bonifications militaires, majorations et services de guerre ne seraient plus considérés dans le décompte des annuités liquidables pour la retraite et l'avancement de carrière ; 3° que le pourcentage anciennement prévu en ce qui concerne les emplois réservés serait très réduit ou complètement supprimé ; et, dans l'affirmative, quelles dispositions il compte prendre pour empêcher que cette nouvelle atteinte ne soit portée aux droits acquis aux anciens combattants et victimes de guerre du S. E. I. T. A.

11668. — 13 septembre 1961. — M. Vollquin demande à M. le ministre des postes et télécommunications si son administration envisage l'établissement d'un tableau complémentaire d'avancement de tous grades au titre de l'année 1960, qui permettrait ainsi aux titulaires de 3^e ayant dépassé la limite d'âge de postuler et d'accéder à la classe supérieure. Puisque aussi bien la levée de limite d'âge a été accordée à d'autres catégories, cette mesure permettrait aux receveurs intéressés d'obtenir, au terme de leur carrière, un indice relevé et plus intéressant.

11669. — 13 septembre 1961. — M. Lebas demande à M. le ministre de l'éducation nationale : 1° pour quels motifs le bénéfice du brevet supérieur de capacité, institué par l'ordonnance du 20 septembre 1958, demeure réservé aux seuls maîtres remplaçants de l'enseignement officiel munis du brevet élémentaire ou de la première partie du baccalauréat. Dans les circonstances actuelles, et compte tenu

du statut nouveau, résultat de la loi scolaire en cours d'application, il semble urgent qu'un additif à l'ordonnance précitée accorde aux maîtres de l'enseignement privé les possibilités et avantages résultant pour les maîtres de l'enseignement public de l'ordonnance du 28 septembre 1958 ; 2° s'il est exact que la possibilité de se présenter à l'examen du brevet supérieur (régime 1958) est offerte aux maîtres de l'enseignement privé, à la condition formelle qu'ils demandent leur intégration dans l'enseignement public.

11670. — 13 septembre 1961. — M. Davoust expose à M. le ministre des affaires étrangères que lors des expériences nucléaires françaises de Reggane, un certain nombre d'Etats ont cru devoir protester et en appeler à l'opinion mondiale. Il lui demande si les informations qu'il possède lui permettent d'affirmer que ces mêmes Etats — dont il souhaite connaître la nomenclature — ont élevé des protestations identiques à l'occasion des explosions atomiques de Semipalatinsk et suivantes.

11671. — 13 septembre 1961. — M. Davoust expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques que la présentation de la carte nationale d'identité suffit maintenant pour accéder dans la plupart des pays d'Europe qui n'exigent plus le passeport. Mais les facilités ainsi offertes à nos compatriotes sont très amoindries par la nécessité pour le voyageur ou le touriste de présenter un passeport pour obtenir une allocation de devises. Il souligne que le passeport, pièce d'identité, est ainsi détourné de son but et qu'il devient de plus en plus un document bancaire et financier. Il lui demande si, dans l'intérêt du tourisme européen il n'envisage pas de créer une formule d'attribution de devises qui éviterait à nos compatriotes d'être constamment en possession de deux pièces d'identité ; la carte d'identité nationale étant suffisante pour l'obtention des devises aux guichets des banques et des organismes de change.

11672. — 13 septembre 1961. — M. d'Aillières fait part à M. le ministre des travaux publics et des transports de l'inquiétude que provoque, dans de nombreux départements, la récente décision tendant à supprimer un certain nombre de subdivisions des ponts et chaussées. Cette suppression risque de présenter de graves inconvénients tant pour l'exécution des programmes routiers en cours, que pour la réalisation des travaux d'équipement des collectivités locales dont les ingénieurs T. P. E. sont les conseillers dévoués et efficaces. Elle est encore aggravée par l'insuffisance du nombre des conducteurs de chantiers dont le recrutement est actuellement suspendu. Il lui demande : 1° les raisons qui motivent la suppression de certains postes d'ingénieurs T. P. E. et les moyens envisagés pour que les collectivités intéressées n'aient pas à en souffrir ; 2° s'il n'envisage pas de reprendre le recrutement de conducteurs de chantiers pour remédier à une situation qui risque de devenir sérieuse.

11673. — 13 septembre 1961. — M. Emmanuel Véry expose à M. le Premier ministre que, par une ordonnance du 15 octobre 1960, des mesures discriminatoires et non indispensables au maintien de l'ordre public, ont été rendues possibles à l'encontre des fonctionnaires des seuls départements d'outre-mer ; que ce texte ne peut que faciliter, en lui fournissant un argument valable, la propagande de sécession avouée ou inavouée que certains essaient de développer dans ces départements ; que cette ordonnance a été prise malgré les protestations unanimes de tous les parlementaires de ces départements. Il lui demande : 1° les raisons qu'il croit avoir pour justifier le maintien de cette ordonnance ; 2° s'il n'envisage pas d'abroger rapidement ce texte inopportun.

11674. — 13 septembre 1961. — M. Diligent rappelle à M. le secrétaire d'Etat à l'information que l'application des dispositions de l'article 56 du décret n° 80-1176 du 7 novembre 1960 portant statut des journalistes de la R. T. F. et de l'article 5 de l'ordonnance n° 59-273 du 4 février 1959 devaient entraîner la rétroactivité des augmentations accordées aux journalistes de la R. T. F. à l'occasion de leur nouveau contrat. Il lui signale que la plupart des journalistes contractuels ont passé contrat avec la direction générale dans les conditions prévues par l'article 25 du décret du 7 novembre 1960 et que le texte desdits contrats comporte une clause confirmant le principe de cette rétroactivité ; que d'ailleurs, l'occasion de la signature du contrat, un acompte à valoir sur le rappel a été versé à chaque journaliste ; que le précédent ministre de l'information avait donné l'assurance que ce rappel serait versé intégralement compte tenu des piges et travaux supplémentaires. Il lui demande les raisons pour lesquelles l'intégralité de ces rappels n'a pas encore été versé à ce jour aux intéressés.

11676. — 13 septembre 1961. — **M. Pascal Arrighi** soucieux de connaître la profondeur de la crise qui frappe le commandement, demande à **M. le ministre des armées** de lui faire connaître le nombre des officiers généraux de l'armée de terre et de l'armée de l'air qui, depuis le 22 avril dernier, relèvent des catégories suivantes : 1° généraux mutés ou relevés de leur commandement ou de leur affectation en Algérie ; 2° généraux mis en disponibilité, d'office ou sur leur demande, quel qu'en soit officiellement le motif ; 3° généraux condamnés ; 4° généraux emprisonnés.

11677. — 13 septembre 1961. — **M. Pascal Arrighi** expose à **M. le ministre de l'intérieur** le cas d'un agent de police, classé au *Journal officiel* du 25 avril 1957, pour l'emploi d'inspecteur de police de la sûreté nationale, numéro 1 pour le département de la Corse, et qui, en vertu de l'article 27 du décret du 9 janvier 1961, a été reclassé en qualité d'officier de police adjoint. Sa nomination est subordonnée à un recrutement. Or, l'article 1^{er} du décret n° 61-657 du 26 juin 1961 autorise, à titre temporaire, le recrutement sur titres de fonctionnaires de la sûreté nationale. Il lui demande, sans ces conditions, s'il ne lui paraît pas que, puisque ce recrutement sur titres a lieu, qu'ils soient nommés par concours ou sur titres, les fonctionnaires classés aux emplois réservés doivent recevoir la nomination correspondant à leur qualité de bénéficiaires des emplois réservés et au reclassement dont ils ont fait l'objet.

11679. — 13 septembre 1961. — **M. Rieunaud** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** s'il est possible de comprendre parmi les dépenses d'amélioration non rentables susceptibles d'être déduites du revenu brut des propriétés rurales les charges résultant de travaux tels que la construction d'un appentis affecté au stockage de denrées agricoles ; étant entendu que cette construction — qui n'entraînerait aucune augmentation du fermage — est destinée à remplacer un petit bâtiment ancien, sis à l'écart, sur un terrain dont la cession gracieuse à la commune a permis de desservir une ferme voisine par la création d'une route nouvelle. D'une manière générale, il attire son attention sur l'intérêt qu'il y aurait à ne pas décourager, par une application trop stricte de la circulaire n° 2586, des investissements qui pourraient utilement contribuer à la modernisation si unanimement souhaitée de l'exploitation rurale, mais qui, bien que modestes, ne sauraient être couverts par la déduction forfaitaire de 20 p. 100.

11680. — 13 septembre 1961. — **M. Vanier** demande à **M. le Premier ministre** quelles conséquences il compte tirer de l'attitude des parlementaires des groupes de la majorité qui ont participé, lors de la session spéciale réclamée par eux sur les problèmes agricoles, à une manifestation antigouvernementale inspirée par des motifs politiques totalement étrangers à l'agriculture, alors que les ministres qui appartiennent à ces mêmes groupes continuent, dans une équivoque totale, à participer à l'action du Gouvernement.